Description physique et politique du département du Rhône ([Reprod.]) par le citoyen Verninac,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Verninac de Saint-Maur, Raymond de (1762-1822). Description physique et politique du département du Rhône ([Reprod.]) par le citoyen Verninac,.... 1801.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

DESCRIPTION

PHYSIQUE ET POLITIQUE

DU DÉPARTEMENT

DU RHÔNE;

PAR LE CITOYEN VERNINAC, PRÉFET.

PUBLIÉE PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS;

ET SE VEND

Chez { LE CLERE, Impr.-Libr., quai des Augustins, n°. 39;
HENRICHS, Libraire, rue de la Loi, n°. 288;
TREUTTEL et WURTZ, Libr., quai Voltaire.

AN X.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DESCRIPTION

PHYSIQUE ET POLITIQUE

DU DEPARTEMENT

DU RHÔNE.

Il est des contrées favorisées de la nature, et qu'elle a destinées à une grande prospérité : tel est le département du Rhône. Baigné par deux grands fleuves, dont il voit se confondre les ondes, il dut fleurir par l'industrie et le commerce. A l'avantage de donner un cours utile aux productions recherchées qui lui sont propres, il dut joindre celui de mettre en valeur, à son profit, celles des contrées voisines. Une grande ville devait se former au confluent du Rhône et de la Saône ! Lyon exista. Depuis quelques années, l'on ne peut prononcer le nom de *Lyon Rhône.*

sans réveiller l'idée de ruines de tout genre. Lyon n'était point une ville féodale, ni essentiellement sacerdotale. Elle appartenait presqu'entièrement au commerce, qui, de sa nature, aime la liberté. Néanmoins, dès 1792 elle devint l'objet des reproches des patriotes prononcés. Un fatal enchaînement de circonstances la mit en état de guerre avec la convention. Elle combattit, fut réduite; et cette même perfide influence, qui, en la faisant déclarer rebelle, par un décret, l'avait forcée à le devenir, fit résoudre et commencer sa destruction. L'histoire lamentable de ces événemens, la réaction affreuse qui les suivit, sont assez connues. Le résultat de ces grandes catastrophes fut la perte, pour Lyon, de vingt mille hommes industrieux, de cent millions de numéraire, et de ses plus beaux édifices. Lyon restera-t-il accablé sous de si grandes disgraces? Non, sans doute! Ceux qui eurent le projet insensé de détruire Lyon, ne détournèrent point les deux fleuves qui le baignent. Lyon renaîtra de ses cendres, et avec lui le département dont il est la capitale. Dans la vue d'aider à cette importante restauration, le gouvernement dé-

sire la description générale du département.
Il veut connaître l'état positif de chaque espèce de manufacture;

Les canaux par où s'écoulent ses produits;

Les causes qui nuisent à sa prospérité;

Les moyens de lui rendre son activité et de l'accroître.

Il veut connaître aussi la situation morale du département;

Les dispositions politiques des citoyens;

L'état de l'enseignement et de la culture des lettres;

Les savans, leurs productions.

Je satisferai au vœu du gouvernement, par un exposé de faits à l'égard des choses positives, et par la séric de mes observations à l'égard de la partie morale.

Description physique.

Le département du Rhône, formé des provinces du Lyonnais et du Beaujolais, est borné à l'est par les départemens de l'Isère et de l'Ain; à l'ouest et au sud par le département de la Loire; au nord par le départe-

ment de Saône-et-Loire. Lyon, qui en est le chef-lieu, est situé, suivant les observations reçues, par 22 degrés 16 minutes 30 secondes de longitude, et par 45 degrés 20 minutes de latitude. M. Ciccolini, astronome romain, lui donne 45 secondes de longitude de plus. Son étendue est de 137 lieues carrées, de 25 au degré, ou de 270,601 hectares. Il a 299,656 âmes de population; ce qui donne 2,187 individus par lieue carrée. Le département, à sa surface, présente un amas de montagnes et de coteaux, dont les chaînes, fort resserrées, ne laissent d'espace qu'à des vallons ou des plaines d'une petite étendue. Celles de ces montagnes qui sont dans le nord du département, ont leur direction du nord au sud; celles du sud courent en général de l'est à l'ouest. Son nom lui vient du Rhône, qui le baigne limitativement, à un canton près, sur une ligne du nord au sud, laquelle n'est interrompue que par un triangle, dont les trois points sont Givors, Sainte-Colombe et Coudrieu.

Le Rhône, que Varron classe parmi les trois plus grands fleuves de l'Europe, descend des montagnes de la Fourche, en Hel-

vétie; traverse impétueusement le Valais; franchit le lac Léman; côtoie les départemens de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, et se perd dans la Méditerranée, à sept lieues au-dessous d'Arles, après une marche de 120 lieues de l'est et du nord au sud, durant laquelle il s'est grossi d'un grand nombre de rivières, dont la Saône, l'Isère, la Drôme et la Durance sont les plus considérables. Les eaux du Rhône sont limpides; elles débordent fréquemment; mais elles rentrent promptement dans leur lit. La Saône, qui s'unit au Rhône au-dessous de Lyon, arrose le département sur une étendue de six lieues, dans la direction du nord au sud. Cette rivière prend sa source dans les Vosges, se dirige par les départemens de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire. Quelques naturalistes conjecturent que la Saône trouvait anciennement une barrière insurmontable en arrivant au rocher de Pierre-Scize, et qu'elle formait alors un vaste lac qui couvrait toute la plaine du Beaujolais jusqu'aux environs de Mâcon.

L'action continue de ses eaux, et peut-être aussi la main des hommes, lui ouvrirent l'issue qu'elle a aujourd'hui entre Vaise et Serin. Il existe, sur la rive gauche de cette rivière, une haute et vaste dune de sable qui la sépare du Rhône. Cette dune, composée de couches horizontales, interrompues à hauteurs inégales par des couches de graviers et de coquillages congénères, et coupées de distance en distance par des filons de terre à foulon, peut témoigner en faveur de cette hypothèse. Le cours de la Saône est ordinairement très-paisible; mais ses crues et ses débordemens sont considérables et nuisibles. L'épais limon qu'elle laisse sur les terres, dans ces occasions, affaisse et étouffe les végétaux. Ses eaux sont d'une excellente qualité pour plusieurs teintures. L'usage n'en est point sain; il faut attribuer, sans doute, leur mauvaise nature à la lenteur de leur cours, et au limon visqueux sur lequel elles coulent. On a remarqué que les maladies étaient plus fréquentes à Lyon, dans les quartiers où l'on est obligé de boire de ces eaux, que dans ceux où l'on fait usage des eaux de source ou de celles du Rhône. Ce

fut sans doute cette mauvaise espèce des eaux de la Saône, qui, dans un temps où la ville était bâtie sur les hauteurs de Fourvière, à un assez grand éloignement du Rhône, détermina les Romains à prendre des eaux, jusqu'à une distance de sept lieues, au moyen d'aquéducs superbes, dont une partie subsiste encore.

Outre ces deux grands affluens, le département du Rhône est baigné par plusieurs petites rivières qui tiennent du caractère du torrent, et ne servent qu'à la flottaison, à mettre en mouvement des artifices, ou aux besoins de l'agriculture. Les principales de ces petites rivières sont le Giers, qui tombe en cascade des montagnes de Pila, dans le département de la Loire, prête ses eaux à l'utile canal de Givors, et se jette dans le Rhône à Givors, après un cours de six lieues du sud-est à l'est; le torrent d'Izeron, qui arrive au même fleuve de l'ouest à l'est; l'Ardière, qui se rend à la Saône dans la même direction, près de Belleville, et qui naît près de Vernay, ainsi que l'Azergue, laquelle va, du nord au sud, se jeter, sous Anse, dans la même rivière, après s'être accrue des

eaux de la Brevenne, qui naissent au-dessus de Grezieux et de Meis, et qu'elle reçoit à Belmont, et de celles de la Tardière, dont la source est dans les montagnes de Joux, et dont la Brevenne se grossit à l'Arbresle.

La température du département n'est point celle qui semble indiquée par sa latitude. Les montagnes Alpines et sous-Alpines qui le cernent, et celles qui forment sa charpente, rendent l'air tellement variable, que l'on n'est assuré d'une végétation soutenue que bien avant dans le printemps. On a vu la Saône glacée au milieu de mars, et les bourgeons de vigne brûlés par la gelée le 25 avril. La même cause contribue, avec les vents d'ouest et de nord-ouest qui soufflent très-fréquemment, à donner des pluies abondantes. On évalue à 37 pouces cubes celles qui tombent à Lyon chaque année. Le vent du sud y est souvent très-violent; il règne quelquefois plusieurs jours de suite, sans amener de pluies. Le vent d'est procure une atmosphère pure et une chaleur modérée; mais il est rare. On a observé que le plus haut degré de froid qui se soit fait sentir dans le département, depuis 1709, est le

dix-huitième au-dessous de la glace, et le plus haut de chaleur au-dessus, le vingt-huitième, suivant le thermomètre de Réaumur. L'automne est la plus belle saison de l'année.

La constitution montueuse du département, laquelle altère généralement la température qui lui semble propre, a des effets beaucoup plus sensibles dans certaines parties du département que dans d'autres; aussi, pour donner une notion exacte du climat du département, le distribuerai-je en quatre zones, où l'on verra les productions en rapport avec la température réelle.

Je tracerai la première de ces zones de Belleville à Condrieu, du nord au sud, le long de la Saône et du Rhône. Cette ligne est un coteau plus ou moins élevé, sur lequel la main laborieuse de l'agriculteur déploie l'image de la culture la plus soignée. La partie de ce coteau tourné à l'est, et dont plusieurs plants sont inclinés au sud, est plantée de vignobles dont les vins sont assez estimés. L'espace de ces coteaux, compris entre Polcymieux et Saint-Cyr, passe pour être le terrain où les premières vignes, dans les

Gaules, furent plantées par les Romains, au temps de l'empereur Probus, et il fait partie de la montagne qu'ils appelèrent du nom de *Mont-d'Or*. Ces pentes sont très-garnies aussi d'arbres fruitiers, et de plantes potagères de bonne qualité. On y prépare des fromages de chèvre dont la délicatesse est renommée, et que l'on doit d'autant plus apprécier, que les chèvres qui les donnent sont nourries, en tout temps, dans les étables, et ne sont point, comme ailleurs, le fléau de l'agriculture. Du sein des vallons, qui sont très-fréquens, sortent des ruisseaux dont les eaux vont se perdre dans la Saône. Le fond de ces vallons présente des prairies, et les faces tournées au nord sont couvertes de toutes les espèces d'arbres et d'arbrisseaux indigènes qui y croissent spontanément. Suivant la hauteur du site, on trouve les arbres des pays septentrionaux, comme les pins, les sapins, les myrtiles, les daphnès, et les arbres les plus méridionaux, comme les coronilles, les baguenaudiers, les chênes-verts, les deux espèces de houx, les cistes, au nombre de huit espèces, l'érable de Montpellier, etc. La constitution

physique du département, que j'ai eu soin de faire observer, explique comment des plantes aussi opposées se trouvent rapprochées sous le même degré de latitude. En poursuivant au-dessous de Lyon, et après le confluent du Rhône et de la Saône, la colline nommée *Fontanière*, à cause du grand nombre de ruisseaux et de fontaines qui coulent de son sein, présente des vignobles dont les vins, connus sous le nom de *Sainte-Foy*, ont de la réputation, soit parce qu'ils peuvent vieillir, soit pour leur qualité supérieure. Plus loin, on trouve les vignobles estimés de Millery, de Charly, de Saint-Genis. En avançant, toujours vers le midi, on remarque les vignobles de Sainte-Colombe, d'Ampuis et de Condrieu, dont les vins commencent à quitter le caractère léger et peu spiritueux des vins du Lyonnais, pour prendre celui des vins rouges et muscats du Languedoc. Les vins rouges d'Ampuis ou Côte-Rôtie, et les vins de Condrieu, ont une juste célébrité. Le petit territoire d'Ampuis mérite d'être distingué. C'est un angle de terre de peu d'étendue, formée des sédimens du Rhône, par conséquent très-légère

et très-meuble, abritée au nord et à l'ouest par une colline. La végétation la plus riche y témoigne des bienfaits de la nature et des soins du cultivateur. On assure que les melons et les fruits à noyaux qui y mûrissent, suffisent seuls aux impositions. Heureux canton, où l'on peut satisfaire aux besoins du fisc avec les dons de Flore et de Pomone, comme autrefois au culte facile des dieux! A la vérité, les gelées printanières privent souvent le cultivateur de cette récolte intéressante. La colline qui le protége contre les injures du nord, n'était qu'un aride rocher; l'industrieux colon y transporta des terres, y pratiqua des murs pour les retenir, et y planta ces sarmens précieux, dont le produit s'est fait un nom célèbre dans l'Europe. Non loin d'Ampuis, et sur le territoire de Saint-Romain-en-Galles et de Loire, on recueille la première qualité de ces marrons, si avantageusement connus sous le nom de *marrons de Lyon.*

Au delà de cette première zone, on trouve des montagnes de 250 à 300 toises d'élévation, comme Poleymieux, Montcindre, Montoux, sur lesquelles la végétation de la

mercuriale vivace, annonce une température beaucoup plus froide. Je classerai ces montagnes dans la seconde zone, dont les deux points extrêmes seront, au nord, les environs de Belleville, et Mornant au midi. On y distingue, dans l'espace entre Belleville et Lyon, un plateau en ondulation, qui offre quelques plaines et un grand nombre de monticules diversement jetés. Le sol de ce plateau est assez fort pour donner du froment. C'est dans cette zone que, depuis les Echelles et Anse jusqu'à Villefranche, se trouve la plaine la plus considérable de tout le département; elle produit du froment en abondance. De ce même côté sont des coteaux couverts de vignes, plantées dans le granit pourri, dont le vin est excellent lorsqu'il a vieilli. Celui du terroir de la Chassaigne est le meilleur du canton. La partie méridionale de la zone produit aussi du vin, mais peu spiritueux, aigre, et sans réputation.

La troisième zone peut être indiquée depuis Beaujeu jusqu'au mont Pila. Cet espace est hérissé de montagnes, les unes ayant leur chaîne du nord au sud, les autres

de l'est à l'ouest, et s'élevant graduellement à mesure qu'elles s'éloignent de la seconde zone. Dans cette zone et dans la région la moins élevée, on distingue les vignobles du Beaujolais, dont quelques-uns donnent un excellent vin, comme ceux de Juliénas, de Blacey, d'Odenas et de Broully. C'est dans cette même partie du département que se trouvent les riches mines de cuivre, connues sous le nom de *Saint-Bel* et de *Chessy*, lesquelles sont depuis long-temps en exploitation.

Des environs de Montsol, au nord, on peut tirer les lignes de la quatrième zone jusqu'à Saint-Simphorien, en lui donnant pour diamètre tout l'espace compris depuis Beaujeu, Chamelet, le bois d'Oingt, Tarare, Bessenai, Saint-Laurent de Chamousset et Izeron, jusqu'au département de la Loire. Cette zone, où la vigne refuse de croître, où les fruits languissent et avortent presque généralement, présente un grand nombre de chaînes de montagnes, qui, quoique moins élevées que Pierre-sur-Aute et Pila, nourrissent cependant les pins et les autres arbustes et plantes des pays froids.

Les vallons étroits qui se trouvent entre ces montagnes, et lesquels ne manquent point de chaleur, offrent des prairies bordées de saules et de peupliers; sur les flancs des montagnes croissent des chênes, et les sommets sont couverts de pins et autres arbres toujours verts. Ces vallons, les formes variées de ces montagnes, les eaux limpides qui coulent de leur sein, la diversité de la végétation, offrent le modèle en grand de ces jardins qu'un art moderne crée aujourd'hui autour de nos maisons d'agrément. C'est dans cette quatrième zone que l'on trouve les sources des principales petites rivières du département.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal.

L'observateur attentif qui examine les passions et les goûts des habitans du département du Rhône, leur force et leur constance dans le travail, reconnaît que leur tempérament est un mélange du flegme des septentrionaux et de la vivacité des régions

méridionales. L'espèce n'a point de physionomie propre et caractéristique; la variété des traits annonce qu'elle a été extrêmement mêlée. Aucune maladie endémique ni locale n'affecte la population. Lyon fait une légère exception à cet égard. L'humidité qu'occasionnent les deux alluens, le resserrement de la ville à l'est et à l'ouest par les montagnes, le peu de largeur des rues et l'élévation des maisons, rendent le climat fiévreux et catarrheux. La vie sédentaire, et l'espèce du travail de la partie de la population qui est occupée à la fabrique, influent sensiblement sur la constitution physique et morale dans cette classe.

La collection de l'école centrale du département, et celles des citoyens Villers, Faure et Sionest, offrent plus de trois mille espèces d'insectes observés dans le département.

Parmi cent de ces espèces que je pourrais citer comme très-méridionales ou nouvelles, j'indiquerai *cerambis longipes*, *buprestis croesus*, *carabus rostratus*, *altenatus meloe*, *erytrocephalus*, *mantis pauperata* (*larva*), *grillus allioni*, *cimex paradoxus*, *sphinx vespertilis*, *another fausta et infausta*,

fausta, falcla dumeti, fraxini algira, sacraria pulchella, myrmiler longicorne, barbarum tigrinus, raphidia mautispa, tantredo americana, sphinx appendigaster.

Le nombre des coquilles fluviatiles et terrestres recueillies par les citoyens Faure et Sionest, dans le département, surpasse de moitié la collection que Geoffroy a faite autour de Paris. Les plus remarquables sont: *unio littoralis, cyclas fontinalis, cyclostoma patula, vitrea torquilla, assimilis, muscosa, follacea secale, frumentaria, granum, dolium, umblicata, antivertigo, arenaria, bulimus, sculpita, helix fossilis, pyramidalis, pilosa, ambigna, limax carnivorus.*

Le département possède ou voit en passage les mêmes espèces d'oiseaux que le midi de la France, hors les maritimes. Parmi les plus rares, je citerai *le grand aigle*, qui habite la montagne de Pierre-sur-Aute; *le petit aigle*, qui vit sur le mont Pila; *le bec croisé, le petit butor, le canard à longue queue, le garrain, le milonin, le souchet, le ridenne, la grande sarcelle, le chevalier aux pieds rouges, le combattant, le*

cormoran, la corneille mantelée, l'engoulevent, le cygne, le grimpereau de muraille, la petite chouette, l'hirondelle de mer à tête noire, la mouette rieuse, la mouette grise, le merle à collier, l'outarde, l'oie sauvage, l'épeiche, le petit épeiche, la pie-grièche blanche, une variété très-petite du rale d'eau, le rollier d'Europe, le torcol, le flamand, l'aigrette.

La perdrix rouge et la grise, la bartavelle, le lièvre, le lapin, le bec-figue, le rale, toutes les espèces de canards sauvages, les pluviers, les bécasses, les bécassines, y sont abondans et délicats.

Les montagnes voisines du département de la Loire recèlent *des gélinotes, des coqs de bruyère* et *des faisans.*

Parmi les quadrupèdes qui ne sont pas communs, le département possède *le chevreuil*, dans le Beaujolais ; *le hérisson, la loutre*, sur les bords de l'Azergue ; *le lerot, la roussette, l'oreillard*, et *le fer à cheval.*

Les espèces malfaisantes *du loup, du renard, du blaireau, de la fouine, de la belette*, n'y sont que trop communes. L'espèce des *ânes* y est belle et multipliée. On y élève

peu de *chevaux*, et l'espèce en est médiocre. La race des bêtes à corne s'y est améliorée, depuis 50 ans, par le croisement avec les races de Suisse et de Hollande. On commence à y appeler la race espagnole des moutons.

Les eaux du département donnent les espèces ordinaires de poissons. L'*alose* y remonte le Rhône en suivant les trains de sel. Ce fleuve produit des *anguilles* d'une grosseur extraordinaire et d'une grande bonté; des *brochets* d'un goût différent de ceux des eaux paisibles, et supérieurs; de très-bons *barbeaux*, et ces *carpeaux* renommés, dont l'espèce et le sexe même sont encore un sujet de controverse parmi les ichtyologues. La *lotte* de Saône, la *perche* et les petites *truites* que l'on pêche dans les rivières et les torrens des montagnes du département, sont infiniment délicates. La *lamproie* remonte le Rhône; l'*esturgeon* y entre quelquefois, et l'on a pris des *caïmans* d'Afrique dans ce fleuve, près de Lyon.

Parmi les amphibies, on trouve, dans le département, *le crapaud aquatique à ventre jaune*, *la grenouille des buissons*, *le*

grand lézard vert de Languedoc, la salamandre aquatique.

La *vipère* y est heureusement rare. On y voit plusieurs variétés de *couleuvres* non vénéneuses; l'*orvet* ou l'*aveugle*, le *serpent à collier.*

Règne végétal.

Les botanistes du département, parmi lesquels je citerai Fleurieu, la Tourette et le docteur Gilibert, qui m'a fourni des matériaux intéressans dans cette partie, ont signalé dans le département plus de deux mille espèces de plantes, entre lesquelles il en est de très-curieuses, que l'on n'avait cru spontanées qu'en Languedoc et en Provence. Parmi les plantes les plus septentrionales, le département possède l'*althea squamaria*, *monotropa hypopitis*, l'*isopirum talictroydes*, *mercurialis perennis*, *ranunculus aconitypholius*, *aconitum napellus*, *thora*, *valeriana pyrenaica*, *chrisos plenium alterni folium*, *lindernea prixideria*, etc. Parmi les méridionales, on distingue *lavendula spica*, *centaurea conifera*, *yantium spinosum*, *crucionella monspeliaca an-*

gusti folia, tribulus terrestris, hieracium sanctum, trifolium stellatum, trifolium fragiferum, orchis papilionacea, bromus hirsitissimus, andropagon hirtum.

Le département du Rhône produit du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, du sarrasin, la rave, la pomme de terre, la châtaigne, le marron, tous les différens légumes, toutes les espèces potagères, le colza, le sorgo, le grand pavot blanc, la garance, le safran, le lin, le chanvre, tous les fruits des autres climats de la France, hors l'orange et l'olive, du bois, et les diverses espèces de fourrages naturels et artificiels; mais la production du département la plus abondante et la plus estimée, c'est le vin.

Règne minéral.

Le département du Rhône a, sur toutes les autres parties de la France, en ce qui concerne la minéralogie, l'avantage de posséder les seules mines de cuivre dont l'exploitation soit utile. Ces mines, situées à Saint-Bel et à Chessy, sont ouvertes depuis les Romains. Elles furent l'une des sources

de la fortune célèbre de Jacques Cœur. Le cardinal de Richelieu encouragea leur exploitation. On en a retiré annuellement, depuis à peu près cinquante ans, de deux à trois mille quintaux de cuivre, et huit à neuf cents quintaux de couperose. Les travaux sont plus actifs à la mine de Chessy qu'à celle de Saint-Bel, parce qu'ils sont moins dispendieux et plus productifs: On y trouve le cuivre entre le granit et une roche calcaire traversée par des gangues de quartz. Ces mines appartiennent, en grande partie, à la famille Jars, dont le nom est fameux dans l'Histoire de la minéralogie.

On tirait, au quinzième siècle, de la couperose du territoire de Claveisolles, et il est probable que la mine n'est pas épuisée.

Le territoire de Chasselay, celui de Joux et de la Platière, près Sainte-Colombe, et la montagne de Tarare, renferment des mines de plomb qui ne sont point fouillées.

La mine de Chasselay est une masse opaque et farineuse.

Les rives du Rhône, dans le voisinage de l'embouchure du Giers, offrent des paillettes

d'or en assez grande quantité pour déterminer les recherches des orpailleurs.

On a exploité autrefois, à Saint-Martin-la-Plaine, mais avec désavantage, une mine d'or d'un titre bas. Les moines de Saint-Denis montraient une coupe travaillée avec l'or de cette mine, et l'historien Mathieu Paris raconte que l'on présenta, à Henri-le-Grand, un morceau d'or qui en provenait, et qui avait la forme d'une branche d'arbre.

On exploite des mines de houille à Sainte-Foy-l'Argentière. Il est remarquable que les bases de ces mines et des autres de même espèce qui ne sont point exploitées, offrent une ardoise feuilletée, dont chaque couche présente des images de poissons et de plantes, et des empreintes de fougères exotiques.

On trouve du cristal de roche à Regny, à Rochefort, et à la colline du Cher. Le département renferme aussi de l'améthiste commune.

Les pierres de la montagne de Tarare tiennent généralement du porphyre. Leur couleur est gris de fer. Comme le porphyre, elles reçoivent très-difficilement le poli.

Près du bourg de Thizy, à la forêt, on a

ouvert une carrière de marbre noir ou bleu très-foncé, veiné de blanc, qui se trouve à fleur de terre par tables, et non par blocs, inclinée de l'orient au couchant, sous un angle de quarante degrés environ.

On trouve, près de Bully, des blocs d'un marbre isabelle foncé, qui reçoit aisément le poli.

Le granit est commun dans le département.

On en extrairait de très-beau de la montagne d'Izeron, pour peu que l'on fouillât. Cette carrière en offre de mêlé de parties brillantes, comme celui que les Romains tiraient d'Egypte.

La couleur de celui de Pierre-Bénite et d'Oullins tient du marbre rougeâtre, mais il est plus pur. Il est mêlé de noir et de gris sur un fond bleu sale, et renferme des paillettes talqueuses et brillantes. Son défaut est de ne pouvoir être tiré qu'en blocs d'une forme irrégulière, et d'être incapable de recevoir le poli.

La pierre à bâtir est très-abondante et très-belle dans le département. Les carrières les plus remarquables sont celles de Couzon, de

Saint-Fortunat, de Saint-Romain, de Saint-Cyr, de Saint-Germain, de Civrieux, de Dardilly, d'Anse, de Lucenay, de Pommier, de Liergues, de Chessy, de Chaponost. On distingue particulièrement celles de Saint-Fortunat, de Saint-Cyr, de Couzon, d'Anse. La carrière de Saint-Fortunat donne de la pierre très-noire, veinée de blanc, pleine et sans aucun coquillage, tenant beaucoup du marbre. Elle donne aussi de la pierre grise tirant sur le blanc, et de la pierre rougeâtre. Le gissement des couleurs est vertical ou oblique. Les ouvriers ont distingué, dans cette carrière, quarante-un bancs qu'ils ont dénommés suivant leur qualité ou leur emploi. La pierre de Saint-Cyr est d'une bonne qualité, mais coquilleuse, délitée en plusieurs endroits, et très-calcaire. La pierre de Couzon est jaune, pleine, de bonne qualité, mais de peu d'épaisseur. La pierre d'Anse est d'un blanc sale, tendre sous le ciseau, sans variation sensible ; le grain en est gros. On peut tirer, de la carrière, des blocs de la dimension que l'on désire.

Le Mont-d'Or, qui renferme les carrières de Saint-Cyr, de Couzon, de Saint-Fortu-

nal, de Saint-Germain, de Saint-Didier, etc., présente des variétés remarquables. Quelques mamelons de cette montagne sont des roches primitives, dont les refends sont perpendiculaires ou obliques; quelques autres sont composés de terres fortes. On trouve sur leur sommet, comme dans l'intérieur, un prodigieux assemblage de fossiles. Les couches de quelques-unes des carrières ne sont formées que de ces mêmes fossiles; d'autres donnent de la pierre fort belle. Le Mont-d'Or occupe une surface de quelques lieues.

La pierre des montagnes du premier arrondissement (le Beaujolais) est de deux espèces; l'une est composée de spath, de quartz, de mica et de gravier; l'autre n'est formée que d'un gravier assez grossier. Sa disposition est par couches, tantôt horizontales, tantôt obliques, tantôt verticales.

On n'a point découvert, jusqu'ici, la pierre meulière dans le département; aussi les meules à moudre y sont-elles excessivement chères. On est obligé de les tirer de la Ferté.

Quoique la pierre soit commune et bonne

dans le département, on y construit beaucoup en terre, on, suivant la manière de parler du pays, en *pizay*. Il y a des constructions de ce genre qui ont duré un siècle et demi.

On donne aux maisons de *pizay* jusqu'à trente pieds d'élévation. Les fondations sont en maçonnerie ordinaire. On élève les murs par assises de trois pieds de hauteur sur six de longueur, et, à cet effet, on se sert d'encaissemens de cette dimension, formés avec des planches qui sont serrées par des moises, et que l'on rapproche ou éloigne à volonté, suivant l'épaisseur que l'on veut donner au mur. On place la terre dans les encaissemens par couches de demi-pied, que l'on bat avec la hie jusqu'à ce qu'elle résiste fortement. Les assises sont liées par des couches de mortier d'un pouce d'épaisseur. Elles ne sont point perpendiculaires, mais inclinées d'environ quinze degrés. Les angles se font par reprises d'un pied de hauteur, et non par reprises de trois pieds, comme le reste du mur. La toise carrée de pizay ne coûte que 2 fr. 50 cent. Ce bas prix, la célérité de la construction, sa solidité, doivent faire

désirer que l'usage de bâtir en pizay s'étende dans le reste de la France, notamment dans les pays où la pierre manque. Le pizay, lorsqu'il est revêtu de mortier à l'extérieur, est aussi agréable que la maçonnerie.

Les cailloux du Rhône procurent une chaux plus vive et plus blanche que celle qu'on tire de la pierre.

Il existe, derrière la montagne de Saint-Fortunat, une carrière de grès disposée par couches, dont les unes sont dures, les autres tendres. Au-dessous des couches de grès, on rencontre de la molasse.

On trouve dans le département du talc, des bélemnites, des pierres d'aigle, des boncardites, des gryphites, des ammonites, des nautiles, des cames, des arbustes, des pierres figurées, des lépas, des gypses, des ichtyolites, des dendrites.

Différens endroits du département possèdent de la craie, de la terre à pot, à brique, à foulon, à faïence, de la glaise.

On conjecture qu'il y a de la marne entre Oullins et Saint-Genis-Laval.

Il y a à Charbonnières, près de Lyon, des eaux minérales qui ont été analisées.

Elles sont ferrugineuses, et contiennent du foie de soufre. L'expérience les indique comme salutaires pour les affections cutanées et pour les engorgemens des viscères.

Description politique.

Le département est divisé en deux arrondissemens communaux, dont Lyon et Villefranche sont les chef-lieux. Chaque arrondissement communal est administré, en premier degré, par un sous-préfet, un conseil d'arrondissement, des maires et des conseils municipaux. Ces autorités reçoivent le mouvement d'un préfet et d'un conseil général de département. Il y a, auprès du préfet, un conseil de quatre membres, sous la dénomination de *conseil de préfecture*. Il juge avec le préfet, et sous sa présidence, les réclamations des contribuables sur le fait des impositions, et connaît de divers autres objets de contention administrative. Le préfet réside à Lyon.

La justice est rendue par trente-six juges de paix, dont les sentences sont définitives dans les contestations dont l'objet n'excède

pas 50 fr.; par un tribunal de première instance dans chaque arrondissement communal; par un tribunal criminel, dont la juridiction s'étend sur tout le département, et par un tribunal d'appel, qui reçoit seulement les causes civiles, et dont le ressort comprend, outre le département du Rhône, les départemens du Léman, de l'Ain et de la Loire. Deux tribunaux de commerce, l'un à Lyon, l'autre à Villefranche, jugent les contestations qui s'élèvent dans les affaires de commerce. Leurs sentences relèvent du tribunal d'appel. La police est administrée, dans les communes au-dessous de cinq mille âmes, par les maires et adjoints, et dans celles dont la population est supérieure, par des commissaires de police: ceux de Lyon et des faubourgs sont subordonnés à un commissaire général dont les fonctions s'étendent sur cette commune, et qui agit sous l'autorité du préfet.

Un conseil de guerre, préposé sur toute la division, et séant à Lyon, prononce sur les délits militaires et sur les crimes commis sur les grandes routes.

Le département fait partie de la dix-neu-

vième division militaire, avec les départemens du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Loire, de la Haute-Loire. Le général divisionnaire réside à Lyon. Chaque département de la division est commandé par un général qui lui est subordonné. La ville de Lyon est sous l'autorité particulière d'un commandant d'armes, lequel est également subordonné au général divisionnaire. Vingt brigades de gendarmerie sont spécialement préposées à la sûreté publique. Elles font partie de la douzième division de cette arme, et sont commandées par un capitaine qui relève de l'inspecteur de la division.

Il y a un arsenal à Lyon, commandé par un chef de brigade d'artillerie.

Les fortifications et les casernes de Lyon sont sous les ordres d'un sous-inspecteur du génie.

Un commissaire est préposé, dans le département, à l'extraction et à la raffinerie des poudres et salpêtres.

Un commissaire ordonnateur est chargé de l'administration militaire dans la division. Il a sous ses ordres des commissaires des guerres.

Un payeur, ayant sous ses ordres un préposé dans chaque département de la division, pourvoit au paiement des troupes stationnées ou de passage dans la division, et aux dépenses civiles qui sont à la charge du gouvernement.

Un percepteur est chargé de la levée des contributions foncières et mobiliaires dans chaque commune. Il verse les deniers dans la caisse du receveur de l'arrondissement communal, qui, à son tour, les remet au receveur général du département.

Un directeur des contributions et des contrôleurs dirigent le travail de la confection des rôles des contributions. Ils donnent leur avis sur les demandes en décharge ou dégrèvement qui sont faites par les contribuables.

Un directeur des domaines nationaux et de l'enregistrement, et dix-neuf receveurs, sont chargés de la perception du droit du timbre, d'enregistrement et de patentes, et de la régie des domaines nationaux.

Il existe à Lyon un hôtel des monnaies, auquel sont préposés un commissaire du gouvernement et un directeur; une direction des postes; un bureau de garantie pour les matières

matières d'or et d'argent ; un bureau d'affinage pour l'or et l'argent.

Lyon est le chef-lieu d'une division de la loterie nationale, qui comprend les sixième, septième, huitième et dix - neuvième divisions militaires, composées des départemens du Rhône, Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Drôme, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Doubs, Mont-Blanc, Léman, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire.

Un ingénieur en chef est chargé de la confection et de l'entretien des routes, ponts et chaussées dans le département. Il a sous ses ordres un ingénieur en second dans chaque arroudissement communal.

Le département du Rhône est composé de deux cent soixante communes, dont les plus considérables sont Lyon, Villefranche, Beaujeu, Belleville, Condrieu, Saint-Genis-Laval, Saint-Simphorien, Neuville, Givors, Tarare, Thizy, Amplepuis, etc.

La ville de Lyon fut fondée par Munatius Plancus, lieutenant de J. César, ami de

Cicéron et d'Horace, l'an 711 de Rome, pour servir de retraite aux habitans de Vienne, chassés par les Allobroges. Elle devint, dès son origine, la métropole de toute la Gaule celtique, le principal quartier des légions, le marché de soixante nations commerçantes, et le point de départ des quatre grandes voies ouvertes par Agrippa, d'après les ordres d'Auguste, dont l'une allait aux Pyrénées par les Cévennes, l'Auvergne et l'Aquitaine; l'autre au Rhin; une troisième à l'Océan par le Beauvoisis et la Picardie; une quatrième à la Méditerranée, par la Gaule narbonnaise. L'empereur Claude, qui y était né, la fit admettre au rang des colonies romaines. Des restes de temples, d'aquéducs, de théâtres, de cirques, de bains, d'amphithéâtres, de mosaïques et d'autres monumens, attestent son ancienne splendeur. Consumée en une seule nuit, sous le règne de Néron, elle sortit promptement de ses cendres. L'anarchie des derniers temps de l'empire romain, la barbarie des premiers siècles de la monarchie française, l'atteignirent comme les autres parties des Gaules. Elle fut des premières à se re-

lever dès que le gouvernement eut acquis quelque force et quelque régularité. Des familles opulentes et industrieuses fuyant, aux douzième et quinzième siècles, les troubles qui désolaient l'Italie, lui apportèrent des capitaux et des arts. Les Pazzi, forcés de céder à la fortune des Médicis, s'y retirèrent de Florence, avec un grand nombre de maisons de leur parti, et des Génois y jetèrent, au temps de François Ier., les fondemens de ces manufactures de soie qui, depuis, sont parvenues à un si haut degré de prospérité et de célébrité.

Le site de Lyon est infiniment riche et pittoresque. La présence des deux grands affluens qui le baignent, les coteaux couverts de verdure et de maisons qui le bornent à l'ouest, les aspects variés que présentent les deux rives de la Saône, la perspective des Alpes groupées à l'orient, concourent à en faire une des villes les plus intéressantes du monde. Ses quais sont magnifiques. Elle a un grand nombre d'édifices publics qui méritent d'être distingués, comme l'hôtel de ville, le grand hospice, l'abbaye de Saint-Pierre, la loge du change, la prison. Dans

quelques années, lorsque les différens ouvrages projetés et commencés seront finis, le voyageur qui ne fera que traverser Lyon depuis Vaise jusqu'à la Guillotière, par les quais de Bourg-Neuf et de la Baleine, le pont de l'Archevêché, la place Bonaparte et le pont de la Guillotière, emportera de cette ville l'opinion la plus importante. Les maisons des particuliers sont généralement bien construites; mais elles laissent beaucoup à désirer sous les rapports de salubrité et de distribution. Les rues manquent de largeur. Resserré par les montagnes et les deux fleuves, et obligé d'être économe d'un terrain peu étendu, on fit, dès le principe, des maisons trop hautes et des percées trop étroites. Avec le temps, de plus vastes plans furent conçus. *Perrache*, au sud, en portant d'une main hardie le confluent du Rhône et de la Saône à douze cents toises plus loin que la nature ne l'avait placé; *Morand*, au nord, en liant les Brotteaux à cette région de la ville par un pont, ménagèrent de beaux et spacieux emplacemens; mais ce ne sera que lentement, et avec le retour de la prospérité du commerce, que l'on pourra recommencer à bâtir

sur ces emplacemens, et continuer à redresser le plan sur lequel la ville fut originairement construite.

Lyon présente de nombreuses et d'affligeantes ruines. Lyon perdit, en l'an 2, plus de deux cents maisons, qui furent détruites par les boulets et les bombes, ou par le marteau révolutionnaire. La place de Bellecour, l'une des places les plus belles et les mieux décorées de l'Europe, est couverte de décombres. Les quais, les ponts, les fontaines, les digues destinées à contenir le Rhône, sont dans un état fâcheux de dégradation. La main de la paix fermera ces plaies, effacera ces images. Déjà les maisons se relèvent. Les quais, les digues, les fontaines se restaurent. Un plan et des premiers encouragemens sont arrêtés pour la reconstruction de la place de Bellecour, qui, depuis que le premier consul a posé la première pierre de sa réédification, est nommée, par la reconnaissance publique, *la Place Bonaparte*. Les travaux du pont de pierre de l'Archevêché seront repris en l'an 10. Les quai de la rive occidentale de la Saône seront arrangés à la même époque. De nouvelles

promenades sont projetées, et toutes ces restaurations, tous ces embellissemens seront le résultat, non de tributs onéreux aux citoyens, mais d'une saine économie des revenus que l'administration a créés à la commune par le rétablissement d'un octroi municipal, dont l'influence sur le prix des denrées a été infiniment légère.

Communications.

Le département du Rhône est traversé par deux routes de première classe, cinq routes de seconde, et trois routes de troisième.

Les deux routes de première classe, sont :

1°. La route de Paris à Marseille, par Moulins, Roanne et Lyon : sa longueur, entre les limites des départemens de la Loire et de l'Isère, est de 52,987 mètres, un peu plus de 10 lieues et demie.

2°. La route de Paris à Chambéry, par Mâcon et Lyon : sa longueur, non compris 5,290 mètres de la traversée de Lyon, qui sont communs à cette route et à celle ci-dessus, est de 50,327 mètres, un peu plus de 10 lieues.

Les cinq routes de seconde classe, sont :

1°. La route de Lyon au département de la Haute-Loire, par Rive-de-Giers et Saint-Etienne : sa longueur est de 31,664 mètres, un peu plus de 6 lieues.

2°. La route de Lyon à Genève : sa longueur est de 5,969 mètres, un peu plus de 1 lieue.

3°. La route de la Saône à la Loire, par Belleville et Beaujeu : sa longueur est de 29,000 mètres, un peu moins de 6 lieues.

4°. La route de Lyon à Bordeaux, par Feurs et Boën : sa longueur est de 46,348 mètres, un peu plus de 9 lieues.

5°. La route de Lyon à Montbrison, chef-lieu du département de la Loire : sa longueur est de 11,476 mètres, un peu plus de 2 lieues.

Les trois routes de troisième classe, sont :

1°. Le chemin du port de Ricotier-sur-Saône à Roanne, par Villefranche et Thizy. Ce chemin, ouvert seulement depuis le port de Ricotier jusqu'au delà de Villefranche, n'a encore de longueur que 7,867 mètres, un peu plus de 1 lieue et demie.

2°. Le chemin de hallage de la Saône : la longueur de ce chemin, de Lyon au dépar-

tement de l'Ain, est de 17,436 mètres, un peu moins de 3 lieues et demie.

3°. Le chemin de Saint-Symphorien-le-Château à Anse, par Sainte-Foy-l'Argentière et Chessy : sa longueur, non compris ce qu'il emprunte à deux routes de seconde classe dans le département de la Loire, est d'environ 40,658 mètres, un peu plus de 8 lieues.

Le vœu du commerce et de l'agriculture appelle l'achèvement de la route tracée depuis Ricotier, près Villefranche, jusqu'à Roanne, par Chambost, Cublise, Thizy, Montagny et Perreux. On désire aussi des communications plus praticables que celles qui existent entre Condrieu et Lyon, par Sainte-Colombe et Givors. Enfin lorsque le gouvernement, libre de tout embarras extérieur, sera à même de réaliser, sans réserve, les vues de bien public qu'il se propose, le département lui demandera, avec confiance, l'ouverture d'une route qui, dirigée de Villefranche à Autun, par Beaujeu, Montsol, la Chapelle, Saint-Romain et le Mont-Cénis, sera de six postes moins longue que la route actuelle de Paris, et procurera aux contrées

à travers lesquelles elle sera pratiquée, les plus avantageux débouchés pour l'écoulement des vins, des bois et des denrées.

Les routes du département du Rhône peuvent, d'ailleurs, comme celles de tous les autres départemens de France, donner lieu au tableau le plus affligeant de dégradation; triste résultat d'une guerre longue et dispendieuse, qui a détourné presque toutes les ressources! Mais on peut, à cet égard, se livrer à l'espérance d'une prochaine amélioration. Dans ce moment on fait, sur les deux routes de première classe, des réparations assez importantes. Un désir presque général, est que l'on puisse trouver un moyen plus assuré et moins fatigant pour l'agriculture et le commerce, que ne l'est la taxe d'entretien pour effectuer des travaux proportionnés au mal qui existe.

Les chemins vicinaux et de hallage, les digues, appellent aussi de toutes parts des soins restaurateurs. Les dix centimes par franc affectés aux dépenses municipales, sont évidemment trop modiques pour pouvoir être étendus à l'entretien des communications. La commune de Lyon est presque la

seule qui puisse suppléer, par un octroi, à l'insuffisance de cette ressource. Dans cet état de détresse, des ponts vicinaux, d'une extrême importance, tombent en ruine; des digues, des chanssées, comme celles de Condrieu, de Givors, d'Anse, entamées par les eaux, ne pourront bientôt plus défendre, contre leur ravage, des plaines d'un fonds excellent, et même des habitations. L'administration se fera un devoir de proposer, au gouvernement, des mesures propres à satisfaire aux besoins de cette partie intéressante du service public.

Indépendamment de ces communications par terre, le département du Rhône est en contact, par le Rhône, avec les départemens de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et la Méditerranée, et par le canal des deux mers avec l'Océan. La Saône le met en rapport avec les départemens de Saône et Loire, de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, et au moyen des canaux de Charolais et de Briare, avec Paris et Nantes.

Le canal de Givors, destiné à joindre le

Rhône et la Loire, à travers les villes manufacturières de Saint-Etienne, de Saint-Chamond, et les mines de charbon les plus riches de France, lui donne déjà les communications les plus utiles avec le département de la Loire.

La navigation ascendante du Rhône, laquelle offrirait les plus grands avantages, étant trop incertaine et trop dispendieuse, on a conçu le projet d'un canal de dérivation ouvert latéralement à ce fleuve. Ce beau projet a paru présenter de grandes difficultés d'exécution. Si l'on conduisait le canal par la rive gauche, on manquerait, à Vienne et à Valence, de l'espace de terrain qu'il exigerait, et l'on serait contrarié par les rivières de l'Isère, de la Drôme et de la Durance, qui ont leur embouchure dans le Rhône.

Pratiqué sur la rive droite, le canal rencontrerait de grands obstacles dès en arrivant à la rivière de l'Ardèche. Peut-être conviendrait-il de l'ouvrir d'abord sur la rive droite, jusqu'à l'Ardèche, et de le porter de là sur la rive gauche. C'est ici que le génie des sciences et des arts doit déployer toutes ses ressources, et faire disparaître les contra-

dictions devant la grandeur des vues. La rive du Rhône est, il est vrai, très-étroite à Vienne et à Valence ; mais ne serait-il pas possible de construire le canal dans le lit même du fleuve? La ressource des bateaux, des écluses, ne pourrait-elle pas être opposée aux grands affluens que le Rhône reçoit sur la même rive?

D'autres communications, non moins importantes, ont été conçues. La jonction directe de la Saône à la Seine est déjà commencée. Celle du Rhône au Rhin, proposée par le général de brigade Lachiche, n'est que décrétée.

Si les trois élémens nécessaires de l'exécution des grandes vues de ce genre, c'est-à-dire d'heureuses circonstances, la forte volonté des hommes et des talens supérieurs, viennent un jour à se combiner pour l'ouverture de ces communications fécondes, Lyon, touchant d'une part à la Méditerranée, de l'autre, aboutissant à trois points de l'Océan, et ayant les fréquentations les plus vastes et les plus avantageuses dans l'intérieur, parviendrait au plus haut degré de prospérité commerciale.

Population.

D'après le recensement de population que j'ai effectué en l'an 8, le département contient 299,656 individus de tout sexe et de tout âge, ainsi qu'il suit :

Hommes mariés ou veufs . . .	63,862
Femmes mariées ou veuves . .	71,460
Garçons de tout âge	72,701
Filles de tout âge	87,935
Défenseurs de la patrie	3,698
TOTAL	299,656

A une certaine époque, les communes exagéraient leur population, soit pour se donner plus d'importance, soit pour obtenir la préférence des établissemens politiques. Aujourd'hui que la population entre comme base dans l'assiette de certains impôts, les communes sont plus disposées à réduire qu'à exagérer. On peut donc croire que le recensement de l'an 8 n'est point forcé. Le recensement de 1790 donne 304,204 âmes, celui de l'an 5, 366,266. Il s'ensuivrait que la population est moindre, aujourd'hui, qu'à ces

deux époques; mais on ne pense pas que les recensemens faits alors aient été exacts, et ils furent certainement viciés de la manie commune d'enfler la population, pour les raisons que j'ai indiquées. Le recensement de l'an 8 n'ayant pu être influencé qu'en sens contraire, on doit regarder le résultat qu'il présente comme un *minimum*; or, ce résultat étant de 299,656 âmes, et l'étendue du département étant de cent trente-sept lieues carrées, il s'ensuit une population de 2,187 âmes par lieue carrée; ce qui offre un excédant de 665 âmes, comparativement à l'évaluation donnée par Necker, en 1788, laquelle n'était que de 1,522. Mais à l'époque où Necker écrivait, le département de la Loire était réuni, sous le nom de *Forez*, aux provinces qui constituent le département du Rhône, et le pays étant plus étendu et moins peuplé, il dut résulter que, sous la plume de Necker, qui formait des calculs moyens, une province prit une partie de la population de l'autre. En laissant à cette considération toute la force qui lui est propre, il n'en paraît pas moins certain que la population du département est plus considérable qu'avant

la révolution. Lyon, à la vérité, a perdu 20,000 âmes; mais cette perte est compensée par l'accroissement que la population des autres parties du département a éprouvé. Au reste, la perte de Lyon se compose principalement d'ouvriers que la cessation du travail a éloignés; mais cette perte n'est point réelle. Ces ouvriers ne sont point morts, et si les manufactures de Lyon reprennent leur première activité, la population de Lyon recroîtra aussi promptement qu'elle a décru.

Il y a eu, dans le département du Rhône, pendant les trois derniers mois de l'an 8,

Naissances	2,682
Décès	2,193
Mariages	504

Contributions.

Les contributions et droits de toute espèce levés dans le département, soit au profit de l'Etat, soit pour les dépenses locales, montent à,

	fr.	c.	fr.	c.
Contribution foncière,				
Principal.....	2,260,000	"		
Centimes du fonds de non valeur.....	113,000	"	2,712,000	"
Centimes de département.	226.000	"		
Centimes de communes..	113,000	"		

			fr.	c.
Report.....			2,712,000	"
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.	fr.	c.		
Principal.....	535,500	"		
Centimes du fonds de non val.ur.....	26,775	"	649,123	"
Centimes de département.	53,550	"		
Centimes de communes..	26,775	"		
Contribution somptuaire.	6,523	"		
Contributions des portes et fenêtres.....			330,626	"
Taxations des percepteurs de communes..			90,000	"
Patentes.....			822,671	40
Fermes des barrières.....			117,250	"
Profit des fermiers.....			30,000	"
Droits de timbre.....	310,097	12	1,307,505	46
Droits d'enregistrement...	997,408	34		
Droits de marque sur les matières d'or et d'argent.....			15,741	90
Droits de greffe.....			44,222	11
Droits d'hypothèques.....			123,725	"
Droits sur les voitures publiques.....			13,144	"
Amendes et condamnations.....			4,503	"
Droits sur le tabac.....			3,346	"
Abonnement des bacs.....			5,240	"
Logement des gens de guerre.....			300,000	"
Postes.....			600,000	"
Loteries.....			404,000	"
Octroi municipal.....			1,110,555	"
TOTAL.....			8,683,628	87

Lo

Le contingent de contribution foncière, assigné au département du Rhône, n'a pas cessé d'être, depuis 1791, époque de la première répartition législative entre les départemens, l'objet des réclamations des contribuables et des autorités qui se sont succédées. L'assemblée constituante, qui fit cette répartition, considéra la population de chaque département, et la quotité des impôts directs et indirects qu'il payait alors, et opéra comme si ces deux bases lui eussent donné des notions exactes de richesse et de faculté. Or, toutes les provinces de France n'étaient pas également imposées; plusieurs ne payaient point les second et troisième vingtièmes; quelques-unes supportaient tout le poids de la gabelle, tandis que d'autres n'en étaient atteintes que légèrement ou point du tout. Il existait des différences notables entre les pays d'État et ceux d'élection. Le principe de la répartition fut donc mal combiné. Peu de départemens se sont autant ressentis que celui du Rhône de ce vice originaire. Les provinces du Lyonnais et du Beaujolais dont il est formé, étaient assujetties à toutes les impositions que le gouvernement avait éta-

blies. Elles payaient le sel 45 fr. le quintal, quoiqu'elles ne fussent que dans la classe de petite gabelle. En un mot, on y contribuait dans la proportion de 30 fr. par tête. Ainsi, d'après la base adoptée par l'assemblée constituante, il arriva que le département du Rhône fut imposé, hors de toute proportion, avec un grand nombre d'autres départemens, parce que les provinces du Lyonnais et du Beaujolais étaient surchargées. Cette vérité deviendra plus sensible, par une comparaison entre le département du Rhône et quelques autres départemens.

CONTRIBUTION foncière, an 9. En principal.	Population récemment connue.	Étendue en myriamètres	QUOTITÉ de la contribution par tête.	QUOTITÉ de la contribution par myriamètres.
Rhône.. 2,260,000	229,656	270,601	7..53	8..3519
Loire... 1,938,000	323,000	La contenue n'est pas connue assez exactement.	6.. »	»
Ain.... 1,192,000	288,700	550,267	4..13	2..1662
Isère... 2,468,000	430,000	841,784	5..74	2..9318
Gironde. 3,150,000	557,500	1,083,265	5..65	2..9080
Doubs.. 1,192,000	216,800	531,348	5..50	2..2433
Saône-et-Loire... 3,199,000	440,700	858,243	7..26	3..7273
15,399,000	2,556,356	4,135,508		
Le rapport moyen serait.....			6..02	3..7241

Sur quoi cette différence pourrait-elle être fondée ? Sur la supériorité des terrains du département du Rhône ? A la vérité, le département contient des fonds d'une excellente nature ; mais ces fonds ne forment pas la huitième partie de son étendue. Le reste, comme on l'a vu dans la description physique, est un pays de montagnes, rebelle et peu productif. Serait-ce la considération du haut prix que donne aux denrées la grande population de Lyon, qui déterminerait la surcharge ? Mais en exceptant le vin, les denrées qui sont consommées à Lyon, viennent principalement de l'Ain et de l'Isère, de Saône-et-Loire, et c'est surtout à ces départemens que la population de Lyon profite, sous le rapport des productions foncières. Le gouvernement a déjà reconnu la justice des réclamations du département, puisqu'il lui a accordé un dégrèvement de 254,000 fr. en l'an 9. Le département se repose avec confiance sur l'équité du gouvernement, du bienfait d'une justice successive et complète.

Le coutingent de contribution mobiliaire assigné au département, paraît excéder aussi la mesure de l'égalité proportionnelle.

On a observé que le seul arrondissement communal de Villefranche supportait une plus forte charge de cette contribution, que le département de l'Ain tout entier. Cet arrondissement paie, en effet, 130,000 fr. pour sa part de contribution mobiliaire du département du Rhône, laquelle est de 535,500 fr., tandis que tout le département de l'Ain n'est imposé qu'à la somme de 126,000 fr. Cependant, la population du département de l'Ain est de 300,000 âmes, et l'arrondissement de Villefranche n'en contient que 110,000.

Si la multiplicité des demandes en réduction ou décharge est un signe certain de la gravité d'un impôt, ou de la difficulté de le répartir proportionnellement entre les contribuables, la part de contribution mobiliaire que supporte le département du Rhône, et notamment l'arroudissement de Villefranche, semble être marquée de ce caractère. Trois mille cinq cents contribuables réclamèrent, en l'an 8, contre la cote qui leur fut ouverte; les réclamations de l'an 9 s'éleveront à 2,500 environ.

Il y a lieu aux mêmes observations à l'é-

gard de l'impôt des patentes. Le conseil de préfecture a eu à prononcer, en l'an 8, sur 6,029 réclamations dans cet ordre de contribution.

On ne conclura point de ces observations, que le département du Rhône paie une plus forte somme d'impositions que ne payaient, avant la révolution, les deux provinces dont il est composé. Les contributions de tout genre, anciennement supportées par les trois provinces qui forment aujourd'hui le département du Rhône et celui de la Loire, s'élevaient à 18,760,680 fr., suivant Necker, puisque ce ministre avance qu'elles étaient à raison de 30 fr. par tête d'habitant, et que l'on compte 622,656 âmes dans les deux départemens. Or, le Lyonnais et le Beaujolais (aujourd'hui le département du Rhône), qui payaient bien au delà des deux tiers de cette somme, à cause de la ville de Lyon, laquelle portait le principal fardeau, ne paient pas à présent 9,000,000, comme on l'a vu plus haut. Si Necker eût opéré seulement sur les têtes du Lyonnais et du Beaujolais, et non sur celles des trois provinces, trois cent mille têtes de moins recevant leur part des

fortes contributions de Lyon, dans ce calcul fictif, il eût trouvé pour résultat 40 fr. et plus, au lieu de 30 fr. par tête. Les contributions ne dépassent guère aujourd'hui 29 francs.

AGRICULTURE.

Police rurale.

J'ai indiqué dans la description physique du département, les différentes productions qui lui sont propres. Il me reste à donner une idée de leur importance, et à parler de l'état de la culture.

La récolte en grains fournit à peine aux besoins d'un tiers de l'année. Le peuple des campagnes fait sa principale nourriture de la pomme de terre, à laquelle il donne le nom de *truffe*. La culture de cette racine est générale dans le département, et sa qualité y est fort bonne. Elle s'y est perfectionnée par les soins du gouvernement, qui y a envoyé plusieurs variétés plus nutritives et plus fécondes. On tire des départemens de la Côte-d'Or et de l'Isère, les grains nécessaires pour suffire à la consommation.

Les vins rouges, parmi lesquels j'ai déjà distingué les qualités de Côte-Rôtie, de la Chassagne, de Juliénas, de Blacé, de Millery, de Sainte-Foy, vont à Paris par la Saône, le canal de Charolais et la Seine. Ceux de premier ordre s'y produisent et y sont accueillis sous leur propre nom. Les autres empruntent celui des vins ordinaires de Bourgogne. Les vins blancs de Condrieu ont leur principal débouché à l'étranger.

On n'admet, dans les vignes, que deux espèces de raisin; la sérine qui est noire, et le vionnier qui est blanc. La vigne est renouvelée par provins. A cette méthode, on a ajouté, depuis quelques années, celle de la greffe; extension heureuse, au moyen de laquelle on renouvelle un plant abâtardi, l'on corrige un plant de mauvaise nature, l'on abrège la culture et l'on accélère l'époque du produit. La culture n'est point la même dans tous les vignobles. Sur les coteaux de la Chassagne, Juliénas, etc., on laisse le cep monter en arbuste, en lui donnant, dans sa jeunesse, un échalas pour appui. Cette méthode, qui rend la plantation agréable à la vue, en ce qu'elle la dispose en échiquier,

a l'inconvénient de nuire au provignement ; lorsque les fréquentes gelées forcent d'y recourir, le propriétaire alors est obligé de replanter; ce qui le constitue dans de grandes dépenses.

Le département est très-peu productif en fourrage. La campagne se suffit à elle-même, au moyen de prairies artificielles, des feuilles d'arbres et des débris des plantes potagères ; mais elle ne peut fournir à la consommation de Lyon, qui y supplée par les foins et les pailles que l'on tire de la Côte-d'Or, et qui descendent la Saône. Les prairies artificielles de sainfoin, de trèfle, de luzerne, d'esparcette, y sont pratiquées avec succès, depuis plusieurs années. Elles ont fait quadrupler le nombre des bestiaux.

Le bois n'est pas assez abondant pour satisfaire aux besoins de Lyon ; le charbon fossile, dont l'usage est général, vient heureusement au secours du consommateur. La plus grande partie du bois que brûlent les familles aisées, arrive de l'Ain et de la Côte-d'Or par la Saône ; le prix en est aussi élevé qu'à Paris.

On cultive peu le mûrier dans le départe-

ment, et cela doit d'autant plus surprendre, que la prospérité de Lyon a pour base la culture de cet arbre précieux.

L'estimable Thomé, qui voua ses talens aux progrès de l'agriculture, et qui l'enrichit de plusieurs découvertes, essaya, vers 1760, de vaincre le préjugé répandu dans la province, que le climat n'était pas assez chaud pour la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie. Il publia des mémoires; il fit des plantations qui réussirent; il alla même jusqu'à élever le ver à soie, en plein air, sur l'arbre; expérience qui lui donna, une première fois, quatre cent cinquante cocons, sur douze cents vers, et qui échoua à la seconde tentative, parce que les vers furent dévorés par les lézards. A l'exemple de Thomé, on planta des mûriers dans beaucoup d'endroits; cependant, la culture a été presque généralement abandonnée depuis. Il serait à désirer qu'elle fût reprise.

L'état de la police rurale n'est pas satisfaisant dans le département. Les parcours des bestiaux, et notamment des chèvres, est infiniment préjudiciable. Les haies sont mal tenues, et nuisent au transport des produc-

tions, ainsi qu'à la circulation des individus et aux chemins. Les chasseurs, les voleurs de récolte, les mendians, les vagabonds ne sont point assez contenus. Jusqu'ici, l'insuffisance des centimes affectés aux dépenses municipales, n'a pas permis que l'on établît partout des gardes champêtres. D'ailleurs, l'institution n'est point complète. Il convient qu'ils soient pris nécessairement parmi les vétérans nationaux, et qu'ils soient étrangers à la commune qui les nomme, et même au canton. Lorsque chaque commune sera gardée, lorsque les lois contre les mendians et les vagabonds seront sévèrement exécutées, le sort des campagnes sera infiniment amélioré. Les mendians et les vagabonds, dont je parle ici, n'appartiennent point au département du Rhône; ils viennent généralement de celui de la Loire. L'administration a eu souvent occasion de rappeler contre eux, aux autorités, l'exécution des lois.

Il est peu de départemens où le cultivateur achète par autant de soins et de peines, les produits de la nature, que dans celui du Rhône. Sa constance et son activité semblent s'être accrues en proportion de l'ingra-

titude presque générale du sol sur lequel elles s'exercent. Quelques succès ont couronné ses efforts, et la direction donnée, depuis un demi-siècle, aux connaissances humaines vers les productions utiles. Nous leur devons les engrais tirés des latrines, l'exploitation et l'emploi des marnes, la naturalisation de plus de cent espèces d'arbres ou d'arbustes étrangers, l'amélioration des vins par l'introduction de meilleurs plants et par des procédés mieux entendus. Cependant, on est loin encore du but vers lequel l'on doit tendre. Les arts champêtres et les procédés employés sur les substances qu'ils procurent, ont beaucoup de préventions à vaincre, beaucoup de voies nouvelles à tenter. L'agriculture prenant un essor plus hardi, aura aussi à rechercher quelles sont les semences qui peuvent fournir de nouvelles espèces d'huile pour l'apprêt; elle aura à interroger les racines, les baies qui recèlent l'esprit ardent ou les différentes espèces de vins; les plantes qui contiennent le principe sacharin, farineux, amilacé, muqueux; elle aura à demander l'huile essentielle aux ombellifères, aux labiées aromatiques; elle utilisera un grand

nombre d'écorces que la tannerie réclame ; elle extraira le principe colorant d'une foule de plantes dédaignées ou méconnues. Tous ces succès appartiennent à une agriculture active, encouragée par une administration bienveillante et éclairée, par une société de savans philantropes, dans un département qui, par sa position intermédiaire entre le nord et le midi, semble être destiné à devenir le point conciliateur où les plantes et semences de ces deux régions déposeront leurs antipathies respectives, et iront ensuite se reproduire sous des températures où elles auraient d'abord avorté.

MANUFACTURES.

Commerce des soies.

Les soies du cru de France passent pour être les plus belles du monde. Il n'y a point d'organsins comparables à ceux du Vivarais, du Dauphiné et de la Provence. Les trames du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, l'emportent sur celles de l'étranger. Ainsi, la France n'a rien à désirer, ni quant à l'art de mettre la soie en valeur, ni quant

à la qualité de la soie. Mais ce qu'elle récolte de cette matière première, est loin de suffire aux besoins de ses manufactures. Elle est obligée d'appeler à son secours les organsins du Piémont et de Bergame, les trames de Vicence et de Parme, et les petites soies des Deux-Siciles, du Levant et de Nankin. Ces soies étrangères, et notamment celles du Piémont et du Milanais, ne sont payées qu'en numéraire. Il est donc bien important d'encourager la culture des mûriers, l'éducation des vers à soie et la filature; mais il faut du temps pour que ces soins aient produit un résultat, et jusque-là, puisqu'il est impossible de se passer des soies du Piémont et du Milanais, peut-être le gouvernement devrait-il tolérer la sortie du numéraire nécessaire pour les acquitter. Ce numéraire sort, d'ailleurs, en fraude, et les profits du fraudeur font hausser le prix de la soie; ce qui rend définitivement plus chers les produits des manufactures. Le gouvernement ne semblerait pas devoir s'effrayer de cet écoulement de numéraire. L'Allemagne et le Nord le remplaceraient abondamment, en soldant les marchandises que les matières pre-

mières, cause de cet écoulement, nous mettent à même de leur adresser.

Il paraît important de soumettre le tirage et le moulinage à des réglemens sévères, qui empêchent la dégénération de l'art de préparer les soies; qui assurent la régularisation des fils, et qui nous procurent, dans cette partie, la supériorité sur le Piémont, ou du moins l'égalité. Il paraîtrait également convenable d'encourager la culture de la soie blanche, par des primes en faveur des cultivateurs qui obtiendraient les plus beaux produits dans ce genre. Ces encouragemens nous mettraient sans doute à même de nous passer des soies de Nankin, et ce serait au préjudice de la compagnie des Indes anglaise, de laquelle nous les recevons.

Manufactures de soie.

Il fut dressé, en 1788, d'après les ordres des consuls de Lyon, un état général des métiers travaillant ou vacant dans Lyon à cette époque, et du nombre des individus employés sur ces métiers. Dans cet état, les ouvriers de tout genre sont portés à 58,500; les métiers à 14,777.

Les tires occupaient . .	1,042 métiers.
Les velours	463
Les façonnés	240
Les pleins	5,583
Les gazes et crêpes . .	2,007
	9,335

Métiers vacans à cette époque	5,447
TOTAL	14,782 métiers.

Il y a aujourd'hui à peu près 7,000 métiers en activité dans Lyon, savoir :

Tires	300 métiers.
Velours	500
Pleins	3,100
Gazes et crêpes	300
Façonnés	2,800
TOTAL	7,000

C'est 2,335 de moins qu'en 1788, époque du recensement dont j'ai parlé plus haut.

Paris consommait la moitié des produits de ces manufactures; les provinces un quart; l'étranger le reste. Il faut excepter les étoffes en dorure, qui étaient consommées aux trois quarts par l'étranger.

La révolution et l'état de guerre sont-ils les seules causes de la décadence des manufactures de soie de Lyon ? Non, sans doute. On voit, d'après le recensement de 1788, que sur 14,777 métiers existant dans Lyon à cette époque, il y en avait 5,442 qui n'étaient pas employés. Le goût des femmes s'étant tourné, dès long-temps, vers les mousselines, les linons et les basins, ce changement important avait frappé d'un coup funeste les manufactures de soie, et notamment celles d'étoffes brochées. La mode anglaise, adoptée par les hommes, de porter du drap dans toutes les saisons de l'année, et du basin au lieu de velours, de satin, de taffetas et d'autres soieries, qui furent long-temps préférées, avait fortement concouru aussi à cette décadence. Les manufactures avaient fait encore des pertes assez sensibles dans le domaine de l'ameublement, soit par l'introduction et l'usage immense des papiers, soit par les progrès des manufactures de tapisserie pour meubles. Telle était la pente de la décadence des manufactures de soie, qu'en supposant la continuité d'action de ces causes différentes, durant l'espace de temps qui s'est

s'est écoulé depuis 1788, époque du dernier recensement, il est à croire que les métiers se trouveraient réduits au même nombre, à peu près existant, quand même la révolution n'aurait pas eu lieu.

Le rétablissement de la paix et des communications libres avec les puissances étrangères, notamment avec le Levant, l'Amérique méridionale et la Russie, donneront de l'aliment à une partie des métiers qui se trouvent sans activité. Mais les relevera-t-il tous ? Reportera-t-il les manufactures au point de prospérité où elles furent autrefois? On ne peut l'espérer. Pour obtenir ce succès, il faudrait que les hommes et les femmes voulussent admettre, de nouveau, la soierie dans leur habillement. Les cercles des premières autorités peuvent commander, par l'exemple, cette révolution importante. Elle aurait le double effet d'enrichir la France et d'appauvrir l'Angleterre. C'est assez dire jusqu'à point elle est désirable. Le gouvernement a senti la nécessité de relever aux yeux, par un costume, les différentes autorités. Le principe qui l'a déterminé, est susceptible de développemens avantageux. Le velours et

le gros de Tours, ou de Naples, pourraient être prescrits aux fonctionnaires qui ont l'autorisation de porter de la broderie sur le drap. Il conviendrait d'ordonner l'usage du velours et de la soie, avec broderie de soie, aux magistrats des premiers tribunaux, soit dans leurs fonctions, soit dans la vie civile. Une foule de fonctionnaires ou d'hommes publics n'ont pas encore de costume, tels que les notaires, les employés de toute classe dans la régie de l'enregistrement, dans les recettes des deniers publics, dans les monnaies, etc. (1). La détermination de leur habillement peut être faite utilement pour les manufactures de Lyon.

L'on pourrait contester l'importance de relever les manufactures de soierie, si l'on ne se proposait que la consommation intérieure; mais ne doit-on pas porter ses vues au delà? Les Français tiennent depuis longtemps le sceptre du goût et de la mode; leurs usages, leurs fantaisies, même sur l'habillement, sur l'ameublement, sur tout ce qui

---

(1) Le costume de quelques-uns de ces administrateurs a été réglé conformément à ces vues.

ient aux agrémens de la vie, sont des lois que l'Europe n'a pas encore cessé d'attendre et de recevoir avec confiance. Si la France reprend les soieries, les broderies, les galons, l'orgueil des autres peuples s'empressera de l'imiter; et nous aurons rouvert une source abondante de fortune publique et privée.

Mais il est des mesures sans lesquelles cette révolution importante ne saurait s'effectuer entièrement. Autrefois, la confiance était tellement acquise au produit des manufactures de Lyon, que l'étranger n'ouvrait pas même les ballots qui lui étaient adressés, et les recevait aveuglément. Cette honorable confiance était le résultat des règlemens sévères de 1744, qui, présentant le tableau de toutes les étoffes qui se fabriquaient à Lyon, déterminaient invariablement la quantité de brins nécessaires à chacune d'elles, et établissaient sa qualité élémentaire. L'on ne souffrait point alors la fabrication des étoffes en dorure demi-fine; étoffes équivoques, dans lesquelles l'œil le mieux exercé ne saurait démêler la qualité. Cette dérogation aux règlemens de 1744, a eu la funeste conséquence de faciliter, jus-

qu'au dernier point, la dégradation des étoffes, et il en est résulté le discrédit le plus fâcheux chez l'étranger. Quelque respect que l'on doive porter à la liberté de l'industrie et des manufactures, il conviendra néanmoins de revenir à des principes conservateurs de l'art, qui puissent nous reconquérir la confiance des peuples. Les meilleurs esprits, dans Lyon, sont d'accord sur ce point, et ils y attachent l'espoir du retour de l'ancienne prospérité des manufactures. Je dois donc le présenter comme moyen de restauration et d'encouragement : l'administration a déjà fait dresser un projet de règlement qui est soumis au Ministre.

(Voyez le tableau comparatif de la consommation des soies à Lyon, en 1789, et en l'an 9, ci-joint).

Gaze et crêpe.

J'ai dit qu'à l'époque du recensement de 1788, il existait dans Lyon deux mille sept métiers de gaze et crêpe. Ces métiers occupaient chacun deux hommes. Parmi les maisons livrées à ce genre de manufacture et de commerce, il y en avait dix principales, dont

TABLEA

De la consommation des

AN 9.

ORGANSINS OU TRAMES.

entre en France, par an, à raison de 150 à 200 balles ou ballots par mois,

		fr.	fr.
t-Blanc, de Pié-mont.....	de 1,800 à 2,400 balles ou ballots, de la valeur de	5,760,000 à	7,680,000
e route, de l'Etat) et des Deux-Sici-pais.....	de 480 à 600, à raison de 40 à 50 par mois .	1,200,000 à	1,500,000
it par an . .	2,280 à 3,000 balles ou ballots, valant de .	6,960,000 à	9,180,000
ien du Levant ni peut fournir, en se ou soie graise,	de 2,200 à 2,500 balles ou ballots, valant de .	6,600,000 à	7,500,000
AL de . .	4,480 à 5,500 balles ou ballots, de la valeur de	13,560,000 à	16,680,000
le 1789 est de	6,170 à 6,500 balles ou ballots, valant de. .	16,440,000 à	17,070,000
Sur ces	4,480 à 5,500 balles ou ballots à déduire,		
-Etienne, Saint-) uris et Tours....)	1,480 à 1,500 balles ou ballots.		
à Lyon. . .	3,000 à 4,000 balles ou ballots, pour la consommation des fabriques.		

prix actuel de cette soie est :

de Piémont et d'Italie, de	32	à	36	la livre de 16 onces.
France	31	à	34	*idem.*
Italie et de Naples	24	à	28	*idem.*
France	26	à	33	*idem.*
ses d'Italie et des Deux-Siciles	20	à	28	*idem.*
France	26	à	30	*idem.*
l'Italie et de France.	13	à	14	*idem.*
u galette	8	à	9	*idem.*

EAU COMPARATIF

on des Soies, à Lyon, en 1789 et en l'an 9.

EN 1789.

ORGANSINS, TRAMES OU SOIES GRAISES.

Il entre en France, par an,

				fr.
Par le pont de Beauvoisin, de Piémont et d'Italie.....	de 4,300 à	5,000 balles ou ballots, valant de	.	13,500,000 à
Par Marseille, de l'Etat Ecclésiastique, des Deux-Siciles et du Levant.....	de 2,250 à	2,500 *idem*, de la valeur de	. . .	6,750,000 à
Par Londres, Stockholm, Copenhague, Suisse et Nankin...	de 900 à	1,000 *idem*, valant de	. . . . .	2,250,000 à
Soies étrangères, de . .	7,650 à	8,500 *idem*, valant de	. . . . .	22,500,000 à
La France produisait de	3,000 à	3,500 *idem*, valant de	. . . . .	7,500,000 à
Total de . . .	10,650 à	12,000 *idem*, valant de	. . . . .	30,000,000 à

à déduire,

Pour Saint-Etienne, Saint-Chamond, Paris et Tours.....	2,500 à 3,000 balles ou ballots.
Il restait à Lyon . .	8,150 à 9,000 balles ou ballots pour la consommation de s

---

Le prix de cette soie était, en 1789:

L'organsin de Piémont et d'Italie, de.	27	à 32	la livre d
Celui de France	25	à 30	*idem.*
Trames de Naples, Milan, Parme et Venise	22	à 26	*idem.*
Celles de France	23	à 28	*idem.*
Soies graises d'Italie, Deux-Siciles et du Levant	16	à 20	*idem.*
Celles de France	17	à 21	*idem.*
Le nankin grais	20	à 24	*idem.*
Filoselle ou galette.	6	à 7	*idem.*
Doupion d'Italie et de France	8	à 9	*idem.*

quelques-unes faisaient de 600,000 à 800,000 francs d'affaires. Le résultat général s'élevait à 5,000,000 de fabrication.

Le nombre des métiers se trouve réduit, aujourd'hui, à quatre cents. Ils ne travaillent guère que pour la France ; l'exportation est très-médiocre.

Parmi les causes qui ont concouru, avec la révolution et l'état de guerre, à diminuer les manufactures de gaze et de crêpe, il faut distinguer le progrès qu'a fait, parmi les femmes de toutes les fortunes, l'usage de la mousseline, du linon et de l'organdi. A l'égard de la gaze, il faut remarquer également un pareil progrès de l'usage du crêpe.

Lorsque je parle du crêpe, il ne faut entendre, du moins jusqu'à l'époque de 1792, que le crêpe noir. Ce fut en effet cette année, que la maison Bagnon inventa une machine pour crêper, laquelle a procuré aux fabriques de Lyon une économie sur celle de Bologne, de dix-huit heures sur vingt-quatre.

Le crêpe de Lyon est aussi beau que celui de Bologne ; mais celui-ci jouit encore de sa vieille réputation de supériorité, par une suite de ces préventions qu'il est difficile de

détruire en toute chose (1). Il s'ensuit qu'à mérite égal, la pièce de crêpe se vend 50 fr. à Paris, et celle de Lyon 45 fr. Pour donner de la faveur aux crêpes et même aux gazes, il faudrait,

1°. Que les crêpes étrangers fussent imposés à vingt-cinq pour cent de leur valeur;

2°. Que les femmes qui, par leur position dans le monde, font autorité dans les choses de goût, portassent de préférence les crêpes de Lyon, et voulussent les vanter.

3°. Qu'il fût accordé des primes d'encouragement pour les fileurs de France qui produiraient les soies les plus blanches et du meilleur brin;

4°. Que le gouvernement obtînt, de la cour d'Espagne, une diminution des droits successivement établis sur les crêpes et les gazes, lesquels sont tels (ils s'élèvent aux deux tiers de la valeur) qu'on ne peut introduire ces marchandises qu'en fraude.

---

(1) Madame Bonaparte s'est occupée, avec succès, de faire tomber cette prévention. La fabrique de crêpe, à Lyon, prend chaque jour un plus grand degré de prospérité.

Passementerie.

Avant la révolution, le commerce de passementerie faisait prospérer de vingt-cinq à trente maisons, dont les opérations s'élevaient à vingt millions; il n'occupe aujourd'hui que cinq à six comptoirs. Le nombre des métiers qu'ils mettent en mouvement, n'est pas de trois cents; et il s'élevait autrefois à deux mille sept cents.

Sous la dénomination de passementerie, on classe,

Les galons,
Les points d'Espagne,
Les dentelles d'or,
Les rubans.

La concurrence de Saint-Chamond et de Saint-Etienne a dès long-temps altéré la prospérité de cette partie de l'industrie lyonnaise, en ce qui concerne les rubans. Elle a souffert aussi par l'établissement des manufactures qui se sont élevées en Italie, et qui suffisent à la consommation de cette contrée. Elle a souffert encore de la désuétude où sont tombés les rubans façonnés, à l'égard

desquels Lyon n'avait pas à craindre la rivalité de Saint-Etienne et de Saint-Chamond.

A ces causes stables de la décadence des manufactures de rubans, à Lyon, s'est joint la cause momentanée de la guerre, qui leur a fermé plusieurs débouchés, tels que le Levant, l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, et notamment l'Amérique méridionale, où se consommait une grande quantité de rubans en dorure, partie la plus intéressante du commerce de la rubanerie.

Les causes qui ont presque détruit les manufactures de rubans, à Lyon, sont les mêmes, en grande partie, que celles qui ont fait tomber celles des galons. La consommation intérieure leur a manqué; les caprices de la mode ayant fait disparaître tout à fait ce genre d'ornement de l'habillement des hommes, et la révolution leur ayant enlevé le riche domaine de la livrée. D'un autre côté, le Levant, l'Espagne, l'Amérique méridionale, la Russie, ont discontinué leurs demandes.

En 1780, il y avait à Lyon trente maisons occupées du commerce des galons. Elles

faisaient dix millions d'affaires. Ces maisons sont réduites à dix, qui font à peine deux millions d'affaires, quoique quelques-unes exploitent, tout à la fois, le commerce des galons et le tirage d'or.

La paix relevera un peu le commerce des rubans et des galons, en rouvrant les canaux par lesquels ces objets de luxe peuvent s'écouler; mais pour lui rendre son premier état, il serait nécessaire que les rubans façonnés et en dorure reparussent dans la parure des femmes qui sont en possession de donner le ton à leur sexe, et que les galons fussent repris par les hommes, comme les broderies ne manqueront vraisemblablement pas de l'être.

Il serait nécessaire aussi, que des règlemens sévères prohibassent la confection des galons en matières moitié fines, moitié fausses, qui s'est introduite depuis vingt années, et qui a altéré, dans l'étranger, la confiance qui était acquise à nos manufactures en ce genre.

Broderie.

La broderie occupait dans Lyon, au mo-

ment de la révolution, six mille individus. Depuis 1782 jusqu'à 1791, cette partie du commerce de cette ville avait baissé de près de moitié. Elle occupe aujourd'hui six cents personnes. Aucune autre branche de l'industrie lyonnaise n'a autant souffert de la révolution. Le luxe des cérémonies religieuses, le faste de la cour, l'orgueil des grandes fortunes, tout lui a manqué à la fois. L'interruption de nos rapports avec l'étranger, suite de la guerre, a achevé sa ruine. Rien ne serait plus convenable que de lui rendre la vie. En ouvrage de broderie, presque tout est bénéfice; c'est le triomphe de l'industrie. Elle offre aux femmes, pour lesquelles il existe si peu de ressources, un travail parfaitement relatif à leur faiblesse, à leur goût et à leur sexe.

Le moyen de relever le commerce de broderie, étant de rétablir la consommation, c'est aux premiers cercles de la République à donner le mouvement. Il faut observer cependant, que Lyon trouvera dans la ville de Paris une concurrence très-dangereuse en ce qui concerne la broderie en métal; l'art, sur ce point, est très-parfait dans la

capitale, qui, d'ailleurs, emploie des matières fort brillantes.

Tirage d'or.

Le tirage d'or alimentait, en 1780, vingt maisons, qui faisaient annuellement, tant en France que dans l'étranger, dix millions d'affaires.

Il ne reste plus que cinq ou six maisons occupées de ce commerce, et leurs affaires s'élèvent à peine à un million.

Si les broderies, les galons, les étoffes brochées en métaux, rentraient, avec avantage, dans le domaine de la mode, le commerce du tirage d'or reprendrait, par là même, sa prospérité.

Manufacture de Chapellerie.

La chapellerie était devenue l'une des branches les plus considérables de l'industrie et du commerce de Lyon, depuis qu'au commencement du siècle, Mazard, qui a laissé une mémoire respectable, était allé chercher, en Angleterre, des ouvriers et des procédés dans cette partie. L'insurrection de

l'Amérique septentrionale, en lui ouvrant, en 1774, de nouveaux débouchés, lui avait donné le plus grand développement. Elle occupait dès lors huit mille ouvriers des deux sexes; cette prospérité se soutint jusqu'en 1792.

La chapellerie occupe aujourd'hui quinze cents ouvriers.

Les causes de cette décadence sont :

1°. Dans l'augmentation du prix des poils de lapin, qui, avant la révolution, était de 8 fr., et qui est aujourd'hui de 14 fr.;

2°. Dans l'élévation de la main d'œuvre, qui a augmenté d'un quart;

3°. Dans l'interruption de la consommation que faisaient les Indes espagnoles, interruption occasionnée par la guerre; dans les prohibitions que l'Espagne a établies à l'égard d'une portion de son territoire, et dans les droits excessifs qu'elle exige à l'égard d'une autre; dans le développement des manufactures de ce genre, que cette puissance a obtenu en attirant et encourageant nos ouvriers; dans la diminution des demandes en Italie, occasionnée par les embarras de la navigation; dans la cessation de nos rap-

ports avec l'Amérique septentrionale, où les Anglais ont pris, dans cette partie, les avantages que nous leur avions enlevés en 1774.

Nos chapeaux sont prohibés à Madrid, et à vingt lieues à la ronde. Aux termes du traité fait avec cette puissance, il y a près de vingt ans, cette prohibition ne devait avoir lieu que pendant huit ans. Une prohibition semblable s'étend aux Indes, sans néanmoins atteindre les castors, lesquels sont admis en payant 4 fr. 50 cent. de droit à leur entrée en Espagne, et autant à leur arrivée dans l'Inde. Nos chapeaux sont reçus dans le reste de l'Espagne; mais le gouvernement espagnol a successivement élevé le droit auquel ils étaient originairement assujettis, à un tel degré, qu'il devient presque impossible d'en expédier. Le chapeau commun, qui payait autrefois 1 fr. 50 cent., paie aujourd'hui 3 fr.; le fin, qui payait 2 fr. 75 cent., paie 5 fr. 25 cent. On a même lieu de croire que cette taxe, déjà excessive, s'est encore accrue vers la fin de l'an 8; le gouvernement espagnol ayant, à cette époque, frappé d'un droit d'inter-nation, de trente-

trois pour cent, toutes les marchandises étrangères.

L'un des moyens de relever les manufactures de chapellerie de Lyon, serait donc une diminution de ce haut tarif des douanes espagnoles. Il paraît que le gouvernement est en mesure d'obtenir cette faveur. Ce ne serait point une innovation; la République, en l'obtenant, ne serait traitée que comme l'était la monarchie; car l'augmentation des droits n'a eu lieu principalement que depuis la révolution de France.

Le rétablissement de nos rapports avec l'Amérique septentrionale, lequel sera la suite de la paix maritime, redonnera aussi de l'activité à ces manufactures. Il est probable que notre chapellerie soutiendra, dans cette partie du monde, la concurrence de celle des Anglais, parcequ'elle s'y présentera avec l'avantage de l'infériorité du prix.

Il serait également avantageux aux manufactures de chapellerie de Lyon, que les droits auxquels leur produit est assujetti dans les Etats d'Italie, fussent modérés. Le tarif en Piémont et dans les Etats de terre ferme de Venise, est de 1 fr. 50 cent. par chapeau.

Il est de 1 fr. 50 cent. à 75 cent. dans les Deux-Siciles.

Ce haut droit ne permet presque point de spéculation et de vente. Venise n'admet point notre chapellerie ; il serait utile de lui ouvrir cet important débouché ; il serait utile aussi d'obtenir leur introduction dans le nord de l'Allemagne et en Suisse.

Enfin, il conviendrait d'obtenir des puissances du nord, et particulièrement de l'Autriche et du Wirtemberg, que les peaux de lièvre pussent être importées, de leurs Etats, sous des droits modérés.

Commerce de fer.

La ville de Lyon, par sa position au confluent de la Saône, recevant, à peu de frais, les fers des départemens les plus riches dans ce genre de production, tels que le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, les Deux-Marnes, et les récxpédiant économiquement par le Rhône, dans le midi de la France, est à même de faire un grand commerce de fers.

Sa proximité des manufactures innombra-

bles qui sont répandues dans le département de la Loire, lui procure une immense consommation.

Le nombre des maisons occupées, à Lyon, du commerce de fer, est plus considérable qu'avant la révolution; mais ce commerce n'est que plus divisé: il est moins important. Marseille, qui, en temps de paix, tire des quantités immenses de fer de Suède et de Russie, dont elle approvisionne tous les environs à une grande distance, et dont elle réexporte beaucoup en Italie, en Turquie, en Espagne et dans l'Inde, a tiré des fers de l'intérieur, depuis la guerre, quoique ses débouchés pour la vente fussent infiniment obstrués; mais cette consommation accidentelle n'a pu remplir, à l'égard de Lyon, le vide que les circonstances ont causé dans celle des manufactures du département de la Loire.

Le prix des premières qualités de fer des départemens du Doubs et du Jura, était, en 1789, de 215 à 220 fr. le millier, pris au port de Gray, d'où les frais jusqu'à Lyon s'élevaient (droits compris) à 26 fr. par millier. Le prix de ces mêmes qualités est aujourd'hui

jourd'hui de 230 à 235 fr.; mais les frais sont réduits à 10 fr. depuis la suppression des droits. Dans tous les temps, les fers de la Côte-d'Or et des deux Marnes ont été de 5 à 10 fr. par millier moins chers que ceux du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

Corroirie.

Avant la révolution, la corroirie occupait, dans Lyon, environ cinquante maisons, dont les affaires s'élevaient à huit ou dix millions annuellement.

L'état de guerre avec l'Allemagne et la Suisse, a réduit à vingt les maisons qui prospéraient dans cette partie. Leurs affaires ne s'élèvent pas à 160,000 fr. par an.

L'Angleterre tire, par Genève et la Suisse, nos peaux en vert ou brutes. Des achats considérables ont lieu dans le Mont-Blanc, dans l'Isère, et même à Lyon.

On désire, à l'égard de cette partie d'industrie, ce que l'on désire pour presque toutes les autres, le rétablissement des anciens règlemens, afin de mettre un terme à la mauvaise fabrication des peaux, de réba-

biliter l'art, et de reconquérir la confiance de l'étranger.

Imprimerie-Librairie.

Le commerce d'imprimerie-librairie en gros était fort considérable à Lyon, avant la révolution. Il occupait sept à huit maisons. Il roulait sur environ deux millions d'affaires. Il embrassait la France et l'étranger. L'Allemagne échangeait ses livres de médecine, de botanique et de sciences, en langue latine, contre nos bons ouvrages de littérature française.

Le commerce actuel de librairie n'est pas de 500,000 fr.

Les causes de la décadence de ce commerce sont inhérentes à la révolution, qui a fait tomber les ouvrages de théologie et d'église, et les livres de jurisprudence, de l'impression desquels la librairie de Lyon était particulièrement occupée.

Le commerce d'imprimerie-librairie pourra reprendre quelqu'activité dans Lyon, lorsque les bases de l'instruction publique seront définitivement fixées, lorsque les institutions auront pris une grande stabilité.

Alors, il paraîtra des ouvrages élémentaires, des livres que l'imprimeur ne craindra pas de voir reléguer au fond de ses magasins, par des variations dans le corps politique et dans la législation, et dont il se déterminera à faire les frais, dans l'espoir d'une vente probable.

Epicerie.

Avant la révolution, huit à dix maisons étaient occupées du commerce d'épicerie en gros. Leurs affaires s'élevaient à près de douze millions. Lyon et les provinces environnantes, dans un rayon de vingt lieues, étaient le principal théâtre de la consommation. Quelques maisons travaillaient avec la Suisse et le nord de la France.

Le commerce d'épicerie s'élève aujourd'hui à vingt ou vingt-cinq millions. C'est la seule partie du commerce de Lyon, qui, au lieu de dépérir sensiblement, ait pris un accroissement considérable.

Ce succès est provenu de l'état de guerre maritime, qui, rendant les transports par mer dispendieux et dangereux, a fait prendre

la voie de terre; il est aussi provenu de l'état de langueur du commerce de soierie, qui a forcé les négocians à tourner leurs spéculations et leurs capitaux vers d'autres objets.

La guerre, comme on voit, a favorisé le commerce d'épicerie. La paix semble devoir le réduire. Il serait un moyen de fonder solidement les succès que Lyon a obtenus dans cette partie, et même de les augmenter; ce serait de constituer la ville de Lyon en état de franchise, comme le sont les villes maritimes, en sorte que les marchandises pussent y être expédiées de même. La bienveillance du gouvernement à l'égard de la ville de Lyon, le portera peut-être à examiner avec attention, et à chercher à résoudre les difficultés qui se sont opposées à cette concession lorsqu'elle a été proposée.

Manufactures de Toile des montagnes du Beaujolais.

Le premier arrondissement du département du Rhône, dont Villefranche est le chef-lieu, et qui portait autrefois le nom de *Beaujolais*, est remarquable par l'excellente qua-

lité des vins que produit une portion de son territoire; mais la plus grande partie de l'arroudissement, formée de montagnes et de terres ingrates, ne donne qu'avec peine des pommes de terre, un peu de seigle, et quelques bois d'une végétation faible. Dans cette contrée marâtre, qui nourrit difficilement le sixième de ses habitans, l'industrie vint suppléer à la nature. De nombreux métiers s'élevèrent sous le chaume. La navette occupa, dans les deux sexes, les mains longtemps oisives de la vieillesse, de l'âge mûr et de l'adolescence, et l'aisance, à la suite d'un travail utile, parut bientôt dans ce pays, qui semblait voué à une éternelle pauvreté.

On fabriquait dans ces montagnes, avant la révolution, pour près de dix millions de toile de coton ou de fil. On en vendait au village de Thizy, pour 100,000 fr. au comptant, par chaque marché, et pour 60,000 fr. dans celui d'Amplepuis.

La fabrication a diminué à peu près d'un tiers.

La cherté des cotons, l'appel à la frontière d'une partie de la population, ont contribué

à la décadence de ces fabriques ; mais une autre cause pourrait y avoir influé plus fortement. Les toiles qui se manufacturent dans ces montagnes, étaient principalement demandées, avant la guerre, par des fabricans d'indiennes, qui, après les avoir imprimées selon le goût des colonies, les expédiaient dans cette partie des possessions françaises. La guerre, en faisant cesser entièrement cette exportation, a dû faire baisser le travail dans les montagnes où se préparait la toile.

La paix générale, qui rouvrira toutes les communications maritimes et continentales, qui rendra des bras aux ateliers, qui fera baisser les matières premières, qui restituera à la circulation les capitaux que la guerre et les dissensions intestines avaient effarouchés; la paix générale doit faire espérer l'entier rétablissement de l'industrie des montagnes du Beaujolais, et pourra même l'accroître.

La petite ville de Tarare mérite, par son industrie, l'attention et la bienveillance du gouvernement. Le goût du travail qui est propre aux habitans, leur activité et leur intelligence, donnent lieu de croire que leurs

fabriques et leurs manufactures sont susceptibles des développemens les plus avantageux.

Un citoyen utile, nommé Andrieu, établit à Tarare, en 1774, une manufacture d'indienne. Les produits de cette manufacture n'eurent d'abord de débouchés que la France et l'Italie. Le citoyen Andrieu se procura ultérieurement celui beaucoup plus avantageux des colonies, et entra, à cet égard, en concurrence avec les manufactures de Suisse.

La manufacture du citoyen Andrieu occupait dans les ateliers intérieurs, avant la guerre, cent trente ouvriers.

Elle ne fait presque plus rien aujourd'hui.

Cet établissement est dans les mains du citoyen Simonest, maire de Tarare, et gendre du citoyen Andrieu. Les pertes que cette famille a éprouvées, l'état de guerre, l'intérêt trop élevé de l'argent, l'ont paralysé. La baisse de l'intérêt de l'argent et la paix, lui rendront, sans doute, son activité. Le citoyen Simonest est un homme recommandable, et mérite des encouragemens.

Indépendamment de cette manufacture

d'indienne et de plusieurs blanchisseries, Tarare possède des fabriques de mousseline fort intéressantes. L'établissement de ces fabriques remonte à quarante ans. Il est dû à Georges Simonest, de la même famille que le propriétaire actuel de la manufacture d'indienne. Les essais de Georges Simonest n'eurent pas le succès que méritait son zèle. Borné à l'emploi des cotons grossiers filés dans le Bugey, il ne put produire que des mousselines communes, et se ruina; mais l'éveil donné à l'industrie, dans Tarare, ne fut point perdu; l'art se maintint dans ses faibles principes, jusqu'en 1786, époque à laquelle Simonest le jeune, ayant visité la Suisse, et en ayant apporté des cotons fins filés au fuseau, donna un plus grand développement aux entreprises de son frère. On parvint à fabriquer des mousselines claires, propres à être apprêtées comme les linons, et que les Suisses n'ont encore pu imiter. Leur prix est de 8 à 9 fr. l'aune.

Il y avait, en 1789, à Tarare, ou dans les environs, six cents métiers battans qui fabriquaient par an dix mille pièces de mousseline.

Il n'y a plus que trois cents métiers en activité.

Le droit de 30 pour 100 perçu sur les cotons filés venant de l'étranger, autres que ceux du Levant, fut porté, en 1789, à 45 fr. Depuis, la prohibition des cotons filés de Suisse s'est trouvée liée à celles des marchandises anglaises. C'est à ces deux causes que se rattache la décadence des fabriques de mousseline de Tarare. Les matières premières ont manqué aux fabriques, ou se sont élevées à un prix tel que les fabricans, désespérant de pouvoir conserver la concurrence à leurs marchandises, ont été obligés de borner leurs entreprises.

Le gouvernement, lorsqu'il éleva à 45 fr., en 1789, les droits sur les cotons filés venant de l'étranger, eut l'intention sans doute d'encourager les filatures établies en France. L'intention était sage; mais les fabriques de mousseline ont beaucoup souffert de cette mesure, et les filatures ne paraissent pas y avoir infiniment gagné. Les cotons filés, qui sortent de ces établissemens, médiocrement fins et sans nerf, ni force, sont d'un prix trois fois supérieur à celui des cotons de

Suisse et d'Angleterre. Il arrive donc que ceux-ci sont toujours préférés; que des spéculateurs les font entrer en fraude, et que les fabriques les payant très-cher, ne peuvent établir les mousselines qu'à un prix fort désavantageux.

En conséquence, il paraîtrait convenable, 1°. de permettre l'importation des cotons filés de Suisse, depuis le n°. 50 indéfiniment.

2°. De réduire à l'ancien tarif de 30 fr. par quintal, le droit porté jusqu'à 45, en 1789.

Les filatures de France souffriraient peu de ces dispositions, puisqu'elles ne produisent guère plus fin, habituellement, que le n°. 50.

Dans l'état actuel des choses, on ne peut espérer de prospérité, ni pour les fabriques de mousseline, ni pour les filatures.

Dans l'ordre proposé, les fabriques de mousseline prospéreraient sensiblement; le fisc profiterait de droits de douane considérables; et quant aux filatures, l'aiguillon de la concurrence, et quelques encouragemens donnés à propos, hâteraient leur développement paresseux.

Lorsque j'ai visité les fabriques de mousseline de Tarare, je remarquai, dans l'une d'elles, un ouvrier fort intelligent, que j'interrogeai, et qui se trouva être un Irlandais réfugié. Cet homme a déjà introduit à Tarare quelques nouveaux procédés très-intéressans. Le gouvernement rendrait un service important aux fabriques de mousseline, s'il attirait de bons ouvriers. Je ne doute pas que les fabriques de Tarare ne prennent promptement un grand essor, si les fabricans peuvent obtenir des cotons fins à un prix convenable, et si les progrès de l'art sont aidés par l'intervention de quelques ouvriers industrieux, soit de Suisse, soit d'Angleterre.

Tanneries et Chamoiseries.

Tarare a aussi des tanneries et des chamoiseries.

Manufacture d'Indienne de Vernaison.

Vernaison possède une manufacture d'indienne, moins ancienne que celle de Tarare. Elle ne date que de 1785. Ses produits sont moins importans que ne l'étaient ceux de la première; ils ne consistent qu'en mouchoirs

assez communs, dont la consommation se fait dans les départemens limitrophes. Le propriétaire fabriqua d'abord pour son compte. Il ne travaille plus aujourd'hui qu'à façon, c'est-à-dire, qu'il imprime les toiles qu'on lui adresse, moyennant un prix d'impression.

Cette manufacture a très-peu souffert de la guerre. Elle emploie cent quarante-quatre ouvriers de toute espèce, et produit 200,000 f.

Les ouvriers absorbent 100,000 fr. de cette somme; les couleurs et autres matières en absorbent 50,000; le propriétaire profite du reste. Ce propriétaire est le citoyen Chalan. Il est le bienfaiteur du petit village de Vernaison.

Établissemens de filature de coton de Lyon et de Neuville.

Il existe à Lyon, ou à Neuville-sur-Saône, trois établissemens de filature de coton, dont l'un appartient au citoyen Baroud, les deux autres au citoyen Hugand.

L'établissement du citoyen Baroud, situé à Neuville, est le type des deux derniers: il date de 1780, et fut fondé par François

Perret. Le propriétaire actuel a fait des efforts très-recommandables pour atteindre aux procédés les plus avantageux. A l'action dispendieuse obtenue par l'emploi des chevaux, il a substitué l'action gratuite des eaux dont l'établissement est entouré. Il a construit un moulin par lequel il se flatte de faire élaborer par jour, avec une médiocre dépense d'eau, trois ou quatre quintaux de coton, aussi parfaitement filé que celui d'Angleterre. Il se propose même une mécanique qui, mue par une seule roue, filera quinze cents livres à la fois.

La filature du citoyen Baroud opère sur cent milliers pesant de coton annuellement. Elle occupe, soit à Neuville, soit dans les environs, sept à huit cents femmes ou enfans, dont les salaires s'élèvent à 15 ou 20 mille francs par mois. Ses produits vont à 800,000 fr., dont 400,000 sont absorbés par l'achat de la matière première. L'Espagne tire la plus grande partie des cotons filés dans cet établissement.

La filature du citoyen Hugand, à Neuville, emploie deux cent cinquante individus, dont les sept huitièmes sont des femmes

et des enfans. Celle de Lyon en emploie cent vingt. Le citoyen Hugand occupe à l'épluchage du coton, dans les maisons de détention de Lyon, deux cent vingt prisonniers des deux sexes. Il se file trois cent cinquante livres de coton par jour, dans les deux établissemens du citoyen Hugand, depuis le n°. 9 jusqu'au n°. 60. L'Espagne, Montpellier pour les teintures, Marseille pour les fabriques de bas, Tarare pour ses mousselines, les montagnes du Beaujolais pour leurs toiles, et Rouen essentiellement, absorbent les produits des filatures du citoyen Hugand. Elles donnent lieu à un mouvement d'espèces de 5 ou 600,000 fr.

Le citoyen Hugand assure que ses cotons filés soutiennent la concurrence avec ceux des Anglais jusqu'au n°. 40; mais il convient qu'il ne peut la conserver au delà. Les prétentions du citoyen Baroud sont, comme on a déjà vu, infiniment plus grandes. Je crois bien qu'en effet le citoyen Baroud peut filer jusqu'au n°. 150, terme où l'industrie anglaise se soutient avec avantage; mais ce n'est sans doute qu'un tour de force qui n'est point particulier au citoyen Ba-

roud, et où peuvent arriver aussi les autres filatures de France. Il n'en paraît pas moins certain que les cotons filés de France ne peuvent concourir, quant au bas prix, avec les cotons étrangers, que jusqu'au n°. 40 ou 50; qu'à un plus haut degré de finesse, les produits des filatures nationales sont beaucoup trop chers pour être employés par les fabricans à la fabrication de marchandises qui puissent être données au même prix que les marchandises de même espèce venant de l'étranger; que dès lors il faut permettre l'entrée des cotons filés étrangers, ou renoncer à voir sortir des fabriques nationales, des marchandises de même qualité que les marchandises étrangères, jusqu'à ce que le mécanisme et les procédés de nos filatures soient parvenus au degré de supériorité qui leur manque. L'art peut être plus avancé ailleurs qu'il ne l'est sous mes yeux. C'est au gouvernement, lequel embrasse la masse entière des faits, qu'il appartient d'avoir une opinion positive; mais s'il en est des autres filatures nationales comme de celles du département du Rhône, je croirais devoir persister dans les vues que j'ai

énoncées plus haut, à l'article des *Fabriques de Tarare*, tendantes à favoriser le développement des fabriques de mousseline, par la facilité d'introduction des cotons filés étrangers ; sauf à encourager les filatures nationales par des moyens conciliables avec cette tolérance. Je me réfère aux motifs dont j'ai appuyé cette opinion.

Fabrique de Nankin.

La commune de Saint-Laurent de Chamousset possède quelques fabriques de nankin.

Teinture de rouge d'Andrinople.

La teinture du rouge d'Andrinople, sur le coton, est imitée à l'Arbresle avec succès.

Fabriques de Chapellerie de Mornand, de Saint-Andéol, de Saint-Symphorien.

Le département du Rhône, indépendamment de ses nombreuses fabriques de Lyon, dont il a été rendu compte à l'article de cette ville, en possédait d'assez intéressantes à Mornand, à Saint-Andéol et à Saint-Symphorien-

phorien-sur-Coize. Mornand avait quatre cents chapeliers, Saint-Andéol soixante, Saint-Symphorien trente. La première de ces communes n'en a plus que quarante à cinquante, la seconde que dix à douze, la troisième que huit à dix. Ces fabriques ont succombé sous les mêmes causes qui ont frappé celles de Lyon, de même genre. Les mêmes moyens aussi pourront les rétablir.

Manufactures de Papiers peints de Lyon et de Saint-Genis-Laval.

Il y a quatre manufactures de papiers peints à Lyon; celle de Duserre et compagnie (Camille Pernon), celle des frères Deyrieu, celle de Dumond, et celle de Chenavart. Il en existe une à Saint-Genis-Laval plus ancienne que celles de Lyon, et qui appartient au citoyen Richoud, homme fort estimable, maire de sa commune. Les produits de ces cinq manufactures ne s'élèvent pas annuellement à 250,000 fr. Ils pourront être portés au double par la suite. Deux de ces manufactures ont émis des dessins qui ont paru dignes d'être demandés par Paris. Celle de Pernon a inventé les papiers façon

de linon brodé. La moitié des papiers qui sortent des manufactures de Lyon et du département, sont demandés par l'étranger. Presque tout est avantage dans ce commerce; il offre 40 pour 100 de bénéfice net au manufacturier, et il ne faut que 50,000 fr. de matières premières pour obtenir 300,000 fr. de produits.

Verreries de Givors, de Pierre-Benite, d'Ainay et de Perrache.

La verrerie de Givors est l'établissement le plus ancien de ce genre dans le département. Il fut fondé par les frères Robichon, citoyens recommandables, et s'est conservé dans leur famille. Les jours de sa grande prospérité sont passés. La concurrence des verreries qui ont été établies ultérieurement dans les provinces voisines, a fait baisser ses travaux et ses bénéfices. Il n'emploie guère plus que deux cents individus. Ses produits sont du second ordre.

La verrerie de Pierre-Benite, intéressante par l'étendue de ses bâtimens et par le voisinage où elle est de Lyon, n'a plus aucune

activité. Les mêmes causes qui ont fait déchoir celle de Givors, ont influé sur elle de la manière la plus désavantageuse. Il est possible que la paix et la baisse du haut intérêt des capitaux la relèvent.

Il ne sort que des bouteilles de la verrerie d'Ainay ; celle de Perrache commence.

Manufactures de Vitriol.

Il existe dans le faubourg de la Guillotière une manufacture de vitriol qui produit à peu près trois quintaux par jour. Il existait dans le même faubourg, avant la révolution, une manufacture où l'on fabriquait aussi le vitriol, et de plus les eaux-fortes, la couperose, l'alun, le sel ammoniac, le sel de Saturne, le blanc de plomb et de céruse, la fleur de soufre, et généralement toutes les compositions chimiques et pharmaceutiques. On y fondait le plomb en table. On y préparait les couleurs en pâte. Un fonds de 800,000 fr. avait été dépensé pour l'établissement de cette manufacture, et les bénéfices étaient appliqués à lui donner, d'année en année, de plus grands dévelop-

pemens. Le siége de Lyon, les réquisitions qui le suivirent, amenèrent sa ruine : les intéressés ont de justes remboursemens à prétendre du gouvernement. Il importe qu'ils les obtiennent, et qu'ils relèvent une entreprise aussi intéressante.

Instruction publique.

Lorsqu'une grande révolution éclate dans un pays, et que les établissemens d'instruction publique subissent le sort de tous les autres établissemens politiques, on éprouve nécessairement les plus grandes difficultés à en former de nouveaux. Les partis divisés sur le mode de gouvernement doivent l'être également sur les principes de l'éducation ; car l'éducation doit être coordonnée au gouvernement : c'est ainsi que, dans le cours de notre révolution, nous avons vu proclamer tour à tour tous les divers systèmes d'instruction publique, sans en excepter l'éducation commune de Sparte, suivant que prévalait tel ou tel parti politique. Dans cet état de choses, l'on n'organise rien, ou si l'on parvient à former une instruction, elle lan-

guit jusqu'à ce que les divisions politiques s'éteignent parmi les citoyens, et que les familles, étant ralliées au gouvernement, cessent de répugner à des principes et à un mode d'enseignement qui sont de son essence. Ces considérations, et quelques autres circonstances assez connues, expliquent comment l'on n'a pu fonder, jusqu'à ce jour, en France, ni école primaire, ni école secondaire, et comment les écoles centrales ont si faiblement satisfait au vœu de leur institution.

Le département du Rhône éprouve donc, à l'égard de l'enseignement public, les mêmes besoins que tous les autres départemens de la République. Aucune école publique, autre que l'école centrale, n'y est ouverte. L'école centrale, de sa nature, doit mettre le sceau à l'instruction; mais les élèves, en petit nombre, qui la fréquentent, ne sont point assez forts pour recevoir les leçons trop substantielles qu'on y donne, parce qu'ils n'ont point été préparés dans les écoles secondaires : et il arrive assez ordinairement que les élèves ne pouvant monter jusqu'aux professeurs, les professeurs sont obligés de des-

cendre jusqu'à eux; ce qui fait sortir l'école des termes de sa création. Il y a à l'école centrale un professeur spécial pour chacune des sciences suivantes : 1°. la grammaire générale ; 2°. les langues anciennes ; 3°. les belles-lettres; 4°. la législation ; 5°. l'histoire naturelle; 6°. les mathématiques; 7°. la physique ; 8°. la chimie ; 9°. le dessin ; 10°. le dessin spécial de la fleur. Quelques cours sont plus suivis que d'autres, tels que ceux du dessin, de l'histoire naturelle, des mathématiques et de la physique. Les professeurs sont pleins de zèle et de lumières, et plusieurs même d'entre eux sont des savans et des littérateurs distingués.

Le département du Rhône n'a point d'école de médecine; mais on fait, au grand hospice, des cours de chirurgie qui ont une ancienne et juste célébrité. L'administration a fondé, dans le même hospice, un cours de médecine clinique, conformément au projet que le docteur Duchanoy a proposé pour tous les hospices qui en sont susceptibles.

On fait à l'hospice des Vieillards et des Enfans de la patrie, des cours d'accouchement.

Lyon possède l'une des deux écoles rurales vétérinaires qui existent en France, la première fondée, et qui a servi de type à l'autre. Cette école, établie en 1761, sous le ministère de Bertin, sur la proposition du célèbre Bourgelat, fut réorganisée, en l'an 3, sur des principes plus étendus que ceux de son institution. A cette époque, elle cessa d'être bornée à professer l'art de guérir les maladies des animaux, et à appliquer l'expérience aux leçons; elle fut appelée à connaître de toutes les parties de l'économie rurale. Un établissement rural lui serait nécessaire pour atteindre entièrement le but de son institution. Les circonstances n'ont pas encore permis que l'on satisfit, à cet égard, au vœu de la loi du 29 germinal an 3. L'école a cent élèves, dont soixante-cinq sont aux frais du gouvernement. Les professeurs connaissent bien l'art qu'ils enseignent, et leurs leçons forment chaque année de fort bons élèves.

Il existe à Lyon trois établissemens auxiliaires de l'instruction publique, une bibliothèque, un jardin botanique et un cabinet d'histoire naturelle. La bibliothèque contient soixante mille volumes. Le jardin botanique

nourrit deux mille plantes exotiques, et paraît susceptible de plus grands développemens. Le cabinet d'histoire naturelle possède de chacun des trois règnes, mais principalement du règne végétal, tout ce qui est nécessaire pour la démonstration. On y désirerait quelques quadrupèdes exotiques, une centaine de serpens de plus, deux centuries d'insectes exotiques, et quelques poissons des mers des Indes.

On ne peut voir sans étonnement que la ville de France qui renferme les premières manufactures de soie, n'ait point de muséum où l'artiste puisse se former au goût de l'antique, et étudier les productions des grands maîtres modernes. Les étoffes élégantes, unies ou brochées, destinées à l'habillement des hommes et des femmes, ne constituent point les manufactures de Lyon. Leur premier et plus riche domaine est celui de l'ameublement. Appelées à rivaliser, dans cette partie, avec l'industrie des Gobelins, elles ont besoin de tout l'art du dessin, et des secours des grands modèles. L'établissement d'un muséum à Lyon, se lie donc naturellement aux vues d'encouragement dont le gouverne-

ment est animé en faveur des manufacturiers de cette ville. L'administration ne peut que s'unir, à cet égard, au vœu des citoyens et des différens conseils (1). Elle invoque aussi l'établissement d'un muséum de machines et d'un cours de mécanique. Le sceptre de l'industrie manufacturière appartient au peuple qui crée avec moins de temps et moins d'hommes. L'étude de la mécanique, qui donne ce secret important, ne saurait être trop encouragée. Lyon, sous ce rapport, ne doit pas être considéré isolément. Cette ville appartient à la République entière, comme Manchester à toute l'Angleterre.

Des savans, des littérateurs et des artistes, forment à Lyon une société libre des sciences, lettres et arts, sous le nom d'*Athénée*.

Des agriculteurs, des naturalistes, des négocians y constituent une société d'agriculture.

---

(1) Ce vœu est rempli. Le premier consul ordonna en fructidor dernier, après avoir entendu les considérations ci-dessus exposées, qu'il serait formé un muséum de tableaux à Lyon.

Des médecins y ont établi une société de médecine.

Le département du Rhône a donné naissance à un grand nombre d'hommes qui cultivent avec succès les sciences, les lettres et les arts ; tels sont :

Dossut, auteur de différens ouvrages de mathématiques.

L'Escalier, conseiller d'état, auteur de plusieurs écrits sur la marine, etc.

Fleurieu, conseiller d'état, auteur de plusieurs écrits sur la marine, etc.

Delisle de Sale, auteur de la Philosophie de la Nature, etc.

Gilibert, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, traduits en plusieurs langues.

Patrin, auteur minéralogiste.

Dussaussoy, chirurgien célèbre, auteur de deux Mémoires très-estimés; l'un sur l'Hydrocèle, l'autre sur la Gangrène des hôpitaux.

Jean-Baptiste Say, membre du tribunat, auteur d'Olbie, etc.

Pelclin, médecin. Il a publié des expériences neuves sur l'électricité, et un nou-

veau système pour en expliquer tous les phénomènes.

Chasset, membre du sénat conservateur, auteur de différens écrits.

Petit. Il a concilié la science avec l'éloquence dans plusieurs discours sur l'art de guérir, ou sur les qualités du médecin.

Philipon de la Madeleine, auteur de l'Education du peuple, de celle des collèges, etc.

Philipon fils, auteur de quelques pièces de théâtre.

Pitt, rédacteur en chef du Journal de Médecine de Lyon.

Roux, mathématicien distingué, et auteur de plusieurs ouvrages de littérature.

Martin aîné, collaborateur du citoyen Pitt dans la rédaction du Journal de Médecine.

Tissier, savant pharmacien. Il a enrichi les dispensaires de plusieurs recettes adoptées généralement.

Rast, médecin associé à la société de Londres, dont plusieurs Mémoires savans sont imprimés dans les Commentaires de Médecine.

Brion, auteur du journal intitulé : *le Conservateur de la santé*. Il a pratiqué avec zèle et avec succès, d'abord l'inoculation, et actuellement l'opération de la vaccine.

Janin-Combe-Blanche, écrivain fécond et singulier, mais génie vraiment inventeur dans plusieurs parties de l'art de guérir, et notamment dans celle qui traite des maladies des yeux.

Collomb, inventeur de plusieurs procédés dans les arts, et notamment d'un moyen de décrasser la soie sans le secours du savon, et par la seule vapeur de l'eau.

Macors, chimiste, inventeur d'un procédé pour blanchir les toiles et lins sans l'influence de la rosée.

Barge. Il a introduit plusieurs branches d'industrie dans le Lyonnais, et acclimaté plusieurs espèces de plantes.

Badger. Il a apporté en France l'art de moirer les étoffes.

Hugand. Il a perfectionné le mécanisme pour la filature fine du coton.

Sionest, naturaliste. Il prépare deux grands ouvrages sur l'Enthomologie et la Conchyliologie.

Rast-Maupas. Il a introduit à Lyon l'épreuve de la soie, connue sous le nom de *condition*, et naturalisé dans le département près de 500 espèces d'arbres ou arbustes étrangers.

Jars, célèbre minéralogiste, auteur des Voyages métallurgiques, en 4 vol. in-4°.

Morel, auteur de la Théorie des Jardins, du Tableau dendrologique de tous les arbres, arbrisseaux et arbustes susceptibles d'être élevés en France pour l'utilité et l'agrément.

Bugniet, architecte, constructeur de la prison de Roanne, où l'art a triomphé des limites du terrain, pour donner à cet édifice un caractère que l'emplacement ne comportait pas.

Jullien Bressol. Il a dirigé la plupart des fortifications du département de l'Isère, et fourni une multitude de plans au gouvernement.

Estournel, grand mathématicien. Il a publié plusieurs méthodes de son invention sur diverses parties de la science.

Dupoux, architecte, constructeur de la nouvelle douane.

Ruelle, auteur du Traité des arbitrages et opérations des changes.

Sarrasin, inventeur de la maille arrêtée, à qui le gouvernement a accordé, en récompense, une pension de 1,200 fr.

Sulleau. Il imprime sur coton dans un degré de perfection qui rivalise avec les impressions anglaises.

Gonin, héritier du beau noir inventé par ses pères. Il a lui-même inventé le moyen de faire les roses bon teint sans cochenille.

Revol, homme d'invention dans l'art du potier. Il a imaginé des amalgames qui imitent l'agate, d'autres qui imitent le silex, et rendent comme lui des étincelles ; plusieurs poêles d'une construction économique et savante, etc.

De la Salle, connu par une foule d'inventions qui ont perfectionné les manufactures et étendu le commerce de Lyon.

Pernon, héritier du talent de ses pères pour varier et faire exécuter les plus beaux dessins; connaissant à fond toutes les parties du commerce, tous les arts qui lui sont relatifs, et toutes les relations des peuples commerçans.

Jambon, mécanicien étonnant, qui corrige les erreurs de la nature, répare les pertes et les accidens qu'éprouve le corps humain, et restitue l'usage des parties qui n'existent plus.

Deboissieux, peintre célèbre dans toute l'Europe, par la correction et le fini de ses petits tableaux.

Pillement, peintre estimable pour les paysages et les sujets de caprice.

Muzoyer, auteur de Médée, tragédie.

Bourne, excellent dessinateur pour la fabrique.

Chazelle, ... idem.

Bruyset, auteur d'un ouvrage sur la perfection de la fabrication du papier; éditeur d'un grand nombre d'ouvrages dont il a composé les préfaces et les analises; inventeur d'un moyen simple pour ne point renvoyer, en typographie, une partie d'un mot à la ligne suivante.

Delandine. Il a publié l'Enfer des Anciens, en 2 vol.; le Conservateur, en 6 vol.; plusieurs Discours académiques; des Recherches sur les antiquités de Lyon, et plusieurs Ecrits sur des matières politiques.

Delaurencin, auteur d'un grand nombre de poésies fugitives imprimées séparément, et dont le public désire la collection.

Rieussec, savant jurisconsulte. Il a sous presse plusieurs ouvrages de jurisprudence.

Vouty. Il a publié divers Mémoires physico-mathématiques, et d'autres sur les branches les plus intéressantes de la politique et de l'administration.

Chinard, sculpteur dont le ciseau a produit plusieurs statues estimées.

Clément, ... idem.

Bergasse, auteur de plusieurs Mémoires judiciaires, de divers écrits sur le Magnétisme, et de quelques Discours et Rapports à l'assemblée constituante.

Devillers, physicien et naturaliste distingué, connu de presque tous les savans, et surtout par ses ouvrages sur les insectes.

Morel, grammairien; associé, en cette qualité, à l'Institut national de France; connu par son Traité du Participe, et par un grand nombre de décisions sur la langue française, qui ont été généralement adoptées.

Thorel-Campigneule, auteur de plusieurs Romans

Romans et Pièces de vers, mais principalement de quelques Mémoires en matière contentieuse, qui ont eu la plus grande célébrité.

Fulchiron fils, peintre et poëte, auteur de Charles et Alma, des Quatre-Nouvelles, et de Pizarre, tragédie reçue.

Madame Devisme, auteur de la musique de Praxitelle.

Mauduit, auteur de différens ouvrages de mathématiques.

Grobon, peintre, auteur de divers paysages très-estimés.

Revoil, peintre. Il a fait quelques dessins qui ont du mérite, et Sterne à Paris, en société avec le citoyen Forbin.

Reverony-Saint-Cyr, auteur de Sabina, et de quelques pièces de théâtre.

Vial fils, auteur de Clémentine, ou la Belle-Mère.

Dumas, professeur de médecine à Montpellier; auteur d'une nouvelle Physiologie, en 3 vol. in-8°.

Dumas, frère du précédent, professeur de littérature dans l'une des écoles centrales de Paris.

Vilet, médecin, auteur de la Pharmacopée de Lyon.

Gattel, professeur de grammaire générale à l'école centrale de l'Isère; auteur ou éditeur d'une quarantaine de volumes en diverses langues.

Degérando, auteur de l'ouvrage intitulé: *Des Signes et de l'Art de penser;* professeur de morale.

Lemontey, connu par plusieurs brochures qui ont eu du succès; auteur de Palma, opéra.

Rondelet, architecte très-estimé; il a été employé pour les travaux du Panthéon.

Desgranges, chirurgien célèbre.

Madame Montagnac, artiste en fleurs artificielles; très-renommée pour cette partie.

Roux, auteur d'un ouvrage estimé dans le commerce.

Amard, auteur du Divorce, et autres pièces de théâtre.

Établissemens de bienfaisance.

Lyon renferme deux hospices civils; l'un, sous la dénomination d'*Hospice des mala-*

des, reçoit les malades, les femmes enceintes, au terme de leur grossesse, et les fous; l'autre, appelé l'*Hospice des vieillards, orphelins et enfans de la patrie*, retire, à vie, les vieillards septuagénaires; recueille et entretient les orphelins et les enfans abandonnés jusqu'à l'âge de seize ans, et admet les filles enceintes, au terme de leur grossesse. Une commission de cinq membres administre ces deux hospices, conformément à la loi du 16 vendémiaire an 5. Ses fonctions sont gratuites. L'hospice des malades fut fondé au sixième siècle; l'autre fut institué en 1531. Consacré seulement, d'abord au soulagement des indigens, il ne fut ouvert aux orphelins et aux enfans abandonnés, qu'en 1783. Les orphelins et les enfans abandonnés étaient reçus auparavant à l'hospice des malades.

Les maladies sont distinguées et séparées dans l'hospice des malades. Il renferme douze cent soixante-douze lits en fer. Un lit ne contient qu'un individu. Les bâtimens sont magnifiques. Un hospice semble n'admettre d'autre luxe que celui de la salubrité. Mais comment se résoudre à blâmer les cr-

teurs de la bienfaisance ? Le plan sur lequel cet hospice a été élevé, n'est point encore entièrement exécuté. Il reste à désirer que les circonstances permettent un jour qu'on l'achève : ce sera alors un des plus beaux ouvrages de Soufflot. La pharmacie de l'hospice est très-bonne ; elle lui procure un assez fort revenu. Les secours de l'art, et particulièrement ceux de la chirurgie, et les soins de toute espèce y sont distribués au plus haut degré de lumière et de zèle possible. Les sœurs dites *de la Charité*, sous un autre costume que celui qu'elles portaient autrefois, y pratiquent les mêmes vertus. On reçut, en 1789, dans l'hospice des malades, quinze mille quatre cent neuf individus, dont mille six cent quatre-vingt-dix-sept succombèrent. Les journées d'entretien s'élevèrent au nombre de trois cent quinze mille cent cinquante-six. On admit, en l'an 8, douze mille sept cent quarante-cinq malades, sur lesquels il en mourut mille trois cent neuf. Les journées d'entretien s'élevèrent au nombre de trois cent deux mille sept cent quatre-vingt-quinze. Dans ce nombre de douze mille sept cent quarante-cinq

malades entrés à l'hospice en l'an 8, il y eut six mille huit cent cinquante-quatre hommes, et cinq mille huit cent quatre-vingt-onze femmes. L'administration, étonnée que l'hospice eût reçu, dans l'an 8, deux mille six cent soixante-quatre malades de moins qu'en 1789, a cherché la cause de cette différence, insuffisamment expliquée par la diminution de population que Lyon a subie. Interrogée par elle là-dessus, la commission des hospices lui a répondu que l'hospice recevant, depuis quelques années, les malades militaires, d'après les conventions faites avec le Ministre de la Guerre, et le nombre des malades de cet ordre ayant été très-considérable en l'an 8, on s'était vu contraint de coucher les malades civils deux à deux; que cette circonstance avait éloigné beaucoup de malades civils, et que c'était là, sans doute, la cause de l'infériorité du service de l'an 8, comparé à celui de 1789. Cette raison ne me semble point tout à fait satisfaisante. L'extrême misère et la douleur sont plus fortes que le sentiment de répugnance indiqué par la commission. Je suis plus disposé à croire que les campa-

gnes qui, à une très-grande distance, envoyaient des malades à l'hospice de Lyon, avant la révolution, ayant acquis plus d'aisance, en ont fourni un moins grand nombre.

L'hospice des vieillards, orphelins et enfans abandonnés, administré avec le même zèle de bienfaisance que celui des malades, entretint, en l'an 8, dans son enceinte,

Hommes septuagénaires	169
Femmes septuagénaires.	295
Orphelins et enfans abandonnés . .	144
Orphelines et filles abandonnées . .	159
Enfans au-dessous de sept ans . . .	16
Filles enceintes	42
Nourrices.	7
Et hors de l'enceinte, à la campagne, enfans depuis la naissance jusqu'à sept ans.	1,359
De sept à seize ans, et infirmes de tout âge.	2,972
Total	5,163

Les journées d'entretien de ces cinq mille cent soixante-un individus, s'élevèrent au

nombre de un million six cent quinze mille six cent soixante-dix-sept.

Sur les quatre mille cinq cent quarante-huit enfans entretenus par l'hospice, dans son enceinte ou à la campagne, en l'an 8, il en périt 336., savoir :

De la naissance à sept ans.	322
De sept ans à seize, et infirmes . . .	14
Total	336

Il existait à l'hospice, au 1^er^. janvier 1789, enfans depuis la naissance jusqu'à sept ans. 3,328
De sept ans à seize 3,026
Total 6,354

Sur ce nombre il mourut en 1789, savoir :
Sur les enfans depuis la naissance jusqu'à sept ans. 428
Sur ceux de sept ans à seize 31
Total 459

Il y avait donc à l'hospice, au 1^er^. vendémiaire an 9, mille huit cent six enfans de moins qu'au 1^er^. janvier 1789. Cette différence tient à plusieurs causes.

1°. Les mariages ont été plus nombreux, notamment dans les campagnes, depuis la révolution.

2°. La population de Lyon s'étant affaiblie, il a dû naître en général moins d'enfans.

Mais la cause principale, celle qui doit exciter les regrets de toutes les âmes sensibles, c'est que l'hospice ayant été privé de secours dans les années 2, 3 et 4, et pendant une partie de l'an 5, ne put nourrir ni faire allaiter les enfans qu'il recueillit à cette époque, et dont il périt un nombre effrayant. Sur huit cent vingt de ces infortunés qui furent portés à l'hospice, du 30 prairial an 3, au 30 pluviôse an 4, sept cent quatre-vingt-douze n'existaient plus au 1^er^. ventôse. Ils étaient morts victimes des maux qui désolaient alors le corps social, et qui absorbaient toutes les ressources publiques, en même temps qu'ils réduisaient chaque individu à concentrer en soi-même ses sentimens et ses facultés. C'est de là que dérive essentiellement la différence que j'ai remarquée entre l'état du 1^er^. janvier 1789, et celui du 1^er^. vendémiaire an 9. On n'en doit pas moins admettre l'influence des deux pre-

mières causes que j'ai indiquées, ou de toute autre qui n'a pas encore été observée, puisqu'il est vrai qu'on ne reçoit plus annuellement à l'hospice que mille enfans, tandis que le nombre de ceux qui y entraient autrefois, s'élevait à mille huit cents ou deux mille. J'inclinerais à croire que la réduction tient infiniment au plus grand nombre de mariages. Les enfans étaient portés, à l'hospice, de tous les pays qui environnent Lyon, à une très-grande distance. Or, la condition des campagnes s'étant améliorée depuis la révolution, et les mariages s'étant très-multipliés, il en a dû résulter nécessairement un plus grand nombre d'enfans légitimes, et entretenus par ceux qui leur ont donné le jour, et un moindre nombre d'enfans illégitimes et abandonnés.

On a observé, avec douleur, que la huitième ou neuvième partie des enfans qui entraient à l'hospice, était affectée de maux vénériens. En général, toute cette population est faible et languissante.

Les revenus des deux hospices étaient considérables avant la révolution. La munificence charitable qui a toujours éminem-

ment distingué les citoyens de Lyon, avait richement doté ces asiles de la douleur et de l'infortune, et leur assurait une grande abondance de secours journaliers. Peu de sociétés de commerce se formaient où l'on ne fit intervenir les hospices pour une part dans les bénéfices. Il y avait peu de dispositions testamentaires où les hospices fussent oubliés. Telle était la piété des Lyonnais pour ces établissemens, que le soin de les administrer gratuitement était le premier titre à la considération publique, et un indispensable degré pour monter aux fonctions municipales. Sous d'aussi heureuses influences, les hospices n'avaient pu que prospérer. Les malheurs de la révolution leur ont fait perdre une partie de leurs biens et de leurs ressources. Des hommes égarés semblaient s'être proposé de tarir la source même de la bienfaisance, en faisant briser les marbres sur lesquels la reconnaissance avait gravé les noms des bienfaiteurs de ces asiles; outrage que l'administration préfectorale s'est empressée de réparer. La bienfaisance des Lyonnais est restée la même : comprimée par les circonstances qui ont atteint toutes les

fortunes, elle se signalera de nouveau, lorsque les produits du travail et du commerce seconderont son noble penchant.

Les revenus des hospices, avant la révolution, calculés sur les produits de 1785, 1786, 1787, 1788 et 1789, dont on a formé une année moyenne, étaient ainsi qu'il suit :

Anciens octrois.	632,431
Divers droits casuels	194,468
Rentes perpétuelles, foncières et constituées	82,336
Recettes diverses, et casuels de l'intérieur.	116,312
Produits des immeubles . . .	385,280
Sommes payées par le trésor public pour les enfans au-dessous de sept ans.	100,000
Total	1,510,827

Les revenus actuels s'élevaient, lors de l'établissement de la préfecture, à, savoir :

Octrois (ils n'étaient point rétablis).	
Divers droits casuels (ils ont été supprimés par la révolution).	
Rentes, etc.	23,071

Report	23,071
Produits des immeubles	349,659
Recettes ultérieures casuelles. .	86,034
Travaux des indigens, moulinage	607
Total	459,371

D'après ces deux tableaux comparés, la différence entre les revenus des hospices avant la révolution, et ceux dont ils jouissaient lors de l'établissement de la préfecture, était de 1,051,456 fr.; mais cette différence ne formait point un déficit équivalent dans les dépenses des hospices. La nation qui, à une certaine époque, prit les capitaux, existant en dépôt, à intérêt ou sans intérêt dans leur caisse, est demeurée chargée de toutes leurs dettes exigibles. Les hospices ont donc été libérés d'autant. D'un autre côté, depuis l'établissement du gouvernement consulaire, il a été pourvu à une assez grande partie de la dépense des enfans abandonnés. Le vide réel a été comblé au moyen des produits de l'octroi établi par la préfecture.

Il y a aussi à Lyon un dépôt de mendi-

cité entretenu par le gouvernement, où l'on enferme les mendians, les indigens insensés, les pauvres atteints de maladies vénériennes, et les filles de mauvaise vie, condamnées à un temps de réclusion. Le nombre des individus entretenus dans cette maison est ordinairement de trois cents. On y occupe les détenus à éplucher le coton, à dévider, à coudre, à faire de la dentelle.

L'administration travaille à développer ces principes de travail, et à les étendre aux autres maisons de détention.

Les produits des droits perçus sur les théâtres, les courses de chevaux, les jardins publics, qui s'élèvent à une somme de 37,000 francs, sont appliqués, conformément à leur destination, au soulagement des indigens à domicile. Ils ont servi, en l'an 9, à distribuer chaque jour à quatre mille cinq cents individus une livre de pain par tête, pendant les cinquante jours les plus rigoureux de l'hiver.

L'administration, par les soins de la société d'agriculture, a formé à Lyon, en l'an 9, un établissement de soupes à la *Rumfort*, qui sont vendues au prix de 7 cen-

times et demi, chaque soupe du poids de vingt-quatre onces, poids de marc.

Villefranche, chef-lieu du premier arrondissement communal, possède un hospice dont les revenus s'élèvent à 24,283 francs. Cet hospice contient soixante-deux lits. Il y a une bonne pharmacie. Les bâtimens sont très-propres à leur destination.

Saint-Symphorien-sur-Coize, Condrieu, Beaujeu, Belleville, Tarare, ont aussi des hospices. Celui de Saint-Symphorien a 5,813 fr. de revenu, et contient vingt-quatre lits; celui de Condrieu a 6,260 fr., et contient quinze lits; celui de Beaujeu a 5,906 fr., et contient vingt lits; celui de Belleville a 4.438 fr., et contient quatorze lits; celui de Tarare a 7,680 fr., et contient huit lits.

Esprit public.

Il existe dans le département du Rhône un sentiment commun, c'est celui d'un attachement sincère au gouvernement. A cet égard, les exceptions sont si peu nombreuses, qu'elles ne méritent pas d'être comptées. Ce sentiment a sa source dans la satisfaction que les principes et les actes du gouvernement

font éprouver à toutes les classes. Ceux dont l'honneur, la fortune et la tranquillité sont liés au sort de la révolution, se reposent avec confiance sur des garanties solides et respectables; ceux que la révolution froissa, et que fatiguèrent long-temps les secousses d'une terre volcanique, bénissent les mains qui ont enchaîné les élémens du désordre, et scellé le cratère; le peuple des campagnes, celui des villes, jouissent d'un ordre de choses qui consolide, pour l'un, l'affranchissement des terres, diminue les impôts, et fait régner l'ordre et la justice; qui donne à l'autre l'espérance prochaine de la prospérité des arts et du commerce; les hommes éclairés goûtent une administration libérale, glorieuse, et qui constamment se propose le bonheur de la nation et le progrès des lumières. Lyon, qui éprouva de grandes et de longues calamités, Lyon est tranquille. Ses souvenirs ne sont point encore effacés; mais la prudence les tempère. On peut remarquer une amélioration réelle depuis un an. Les inimitiés ne sont plus aussi vives; les opinions se heurtent moins; aucun désordre politique ne se manifeste.

Je crois utile de rapporter ici l'opinion du conseil général du département, sur le sujet que je traite. Le conseil général étant composé de citoyens appelés de toutes les parties du département, et que leurs habitudes rapprochent des différentes classes de la société, le jugement qu'il a porté de l'*esprit public* ne peut que mériter la plus grande confiance.

« L'esprit public, dans le chef-lieu et dans » les arrondissemens, répond à la bienveil- » lance du gouvernement. L'opinion géné- » rale se rallie à l'autorité; elle y tient par » le sentiment des bienfaits reçus, et par l'at- » trait de ceux qu'elle espère.

» Le gouvernement est respecté, parce » qu'il est protecteur; il est aimé, parce » qu'il est bienfaisant.

» S'il est une classe qui ne partage point » ce respect et cet attachement, ce ne peut » être que celle qui est essentiellement enne- » mie de tout ordre, parce que le désordre » est son élément; ce ne peut être que cette » portion de la société corrompue ou égarée, » qui, devenue la force motrice ou l'instru-

» ment

» ment du crime, regrette encore le temps
» où elle put le commettre avec impunité.

» En exceptant cette écume sociale dont
» il est triste de s'entretenir, en exceptant,
» dans un autre extrême, quelques humo-
» ristes affectés d'invincibles préjugés, co-
» teries isolées, pusillanimes, auxquelles
» échappent des soupirs, et non des mur-
» mures, on peut assurer que la totalité des
» administrés, dans le département du Rhône,
» est sincèrement attachée au gouvernement.

» La grandeur du gouvernement; l'éléva-
» tion du nom français; l'enchaînement des
» victoires et de la modération, des trium-
» phes et de la paix; l'accroissement du ter-
» ritoire étendu aux bornes qu'avait semblé
» poser la nature; la carrière des arts et du
» commerce agrandie; tels sont les rapports
» de gloire, d'utilité, d'espérance, sous l'in-
» fluence desquels la réflexion et le sentiment
» forment et resserrent des nœuds qui ren-
» dent l'attachement au gouvernement in-
» dissoluble ».

Lyon, le 1^er. thermidor an 9.

VERNINAC.